

Histoire de l'école publique à Château-Thébaud



Amicale Laïque



de Château-Thébaud

Françoise SIMON

Pour la commission Communication

Edition 2019

Table des matières

PRELIMINAIRE.....	3
REMERCIEMENTS.....	3
1. 1833 : LA LOI GUIZOT ET L'ECOLE DE GARÇONS.	5
• 1836 : Y aura-t-il une école publique pour les filles ?.....	8
• Une légitimité difficile à faire respecter.	8
2. 1858 : LA DONATION DE L'ABBE MENARDEAU.....	9
• L'école de garçons entre 1860 et 1880.....	15
3. 1880-1885 : VERS UNE ECOLE PUBLIQUE POUR LES FILLES	18
• 1881 et 1882 : Les lois Jules Ferry.	18
• La gratuité aussi pour les filles.....	19
• Vers l'agrandissement de l'école de garçons.....	22
• 1885 : La reconstruction de l'école de garçons.	23
• 1885 : Une école publique toute neuve pour les filles.	25
4. 1890-1900 : L'ENSEIGNEMENT A LA FIN DU XIX^{EME} SIECLE.	27
• Où l'on voit poindre le nom de CANONNET.	27
• Des finances municipales sous surveillance.	27
• De l'enseignement agricole chez les garçons.	31
5. 1900 – 1918 : LA "BELLE EPOQUE"	32
• Des problèmes de chauffage et d'hygiène.	32
• La guerre de 1914-1918.....	35
6. 1920-1970 : LES ANNEES NOIRES.....	37
• L'entre-deux-guerres.	37
• 1940-1945 -Marcel CANONNET à Château-Thébaud.	40
• 1960 : Une école unifiée.....	42
• 1964 : Madame AUBIN, directrice de l'école unique.	43

7. LES ANNEES 70 : LA SORTIE DE LA CRISE.....	46
• Entre 1970 et 1975.	46
• 1976 : La création de la Maternelle.....	46
8. 1980-2000 : EN 20 ANS : UN GROUPE SCOLAIRE DE 9 CLASSES.	49
• 1981 : Deuxième extension.	49
• 1983 : Ouverture problématique de la sixième classe.	49
• 1985 : Les manifestations du centenaire. Inauguration de la troisième extension.....	50
• 1989 : L'aménagement de la cour des grands.....	52
• 1989 : Plantation dans la cour des arbres de la Liberté et de la fraternité.	53
• 1998 : L'Ecole du Moulin Chupin.	55
• 2000 : Quatrième extension.	55
9. L'ECOLE MARCEL CANONNET.....	57
• 2003 : Cinquième extension des bâtiments scolaires	57
• 2005 : L'école Marcel Canonnet.	58
• 2008, 2011, 2012 : L'école se refait une beauté.....	59
• 2013 : Des valeurs clairement affichées dans les établissements scolaires.....	62
• 2015 : Plantation de l'arbre de la laïcité	64
10.QUID DE L'ECOLE DE GARÇONS ?.....	65
11.DE LA CANTINE DE MARCEL AU RESTAURANT SCOLAIRE.	66
12.ANNEXE 1. LE PLAN D'ENSEMBLE DU GROUPE SCOLAIRE.	67
13.ANNEXE 2. LES DIRECTEURS SUCCESSIFS.	68
14.ANNEXE 3. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS.	70

PRELIMINAIRE

Il serait bien prétentieux de prétendre raconter l'histoire d'une école en quelques pages, aussi, ce document n'a-t-il comme ambition que de donner quelques repères parmi les plus marquants pour expliquer comment, au fil des siècles et des années, s'est créée peu à peu l'école Marcel Canonnet telle que nous la connaissons aujourd'hui, en 2019.

Pour ceux qui sont pressés d'aller à l'essentiel, il suffira de parcourir la table des matières avec ses dates qui situent les grands événements. Mais pour les plus curieux parmi les amoureux de l'école, les pages qui suivent souhaitent expliquer la laborieuse installation de l'enseignement public et laïque sur la commune.

Ce texte n'est pas exhaustif, sans doute y trouvera-t-on des oublis, des manques, résultant d'une information incomplète ou d'un choix personnel, qu'on peut discuter. Ainsi, c'est délibérément que la période contemporaine est évoquée de façon beaucoup plus factuelle, les anecdotes se rapportant plutôt à la période qu'on pourrait dire "historique". Et puis, il y a des zones d'ombre qu'aucun document n'éclaircit, à notre grand regret. Mais il faut savoir arrêter les recherches pour produire un objet que les générations futures auront encore le plaisir de pouvoir compléter.

REMERCIEMENTS

Il est d'usage de remercier en fin d'ouvrage les personnes qui ont contribué à la rédaction de son contenu. Il me paraîtrait indécent d'appliquer cette règle ici, tant les pages qui suivent doivent à la commission Archives de Château-Thébaud qui m'a spontanément proposé avec beaucoup de générosité le fruit d'un travail de recherches long et difficile, mené par les membres de la commission Archives qui se sont succédé. Pour ne pas risquer d'oublier des personnes, je me contenterai de rappeler le rôle de précurseur d'Alain Sécheresse, dont la compilation sur les écoles de Château-Thébaud représente un travail remarquable. Il a facilité mes propres recherches en me donnant des clés et je me suis beaucoup inspirée du texte qu'il a rédigé pour le bulletin municipal de septembre 1997. Il se peut même que j'en ai repris quelques

phrases ... Qu'on y voie comme un hommage. Merci à toi, le géant débonnaire !

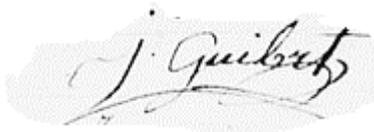
Je remercie également tous les "anciens" de l'école et de l'Amicale Laïque et, de façon plus générale, tous ceux qui ont bien voulu partager leurs souvenirs, me permettant de compléter les informations théoriques grâce à leur vécu. Là encore, je m'en voudrais d'oublier quelqu'un aussi ne citerai-je que Madame AUBIN, qui m'a fait le plaisir d'un entretien téléphonique.

Je remercie également le service urbanisme de la mairie qui a contribué à la précision des informations contemporaines.

Finalement, on peut dire que le texte présenté ici est une œuvre collective pour la mémoire de l'école.

Même s'il faut attendre les lois Guizot de 1830 pour que l'enseignement se développe à Château-Thébaud, la présence d'une école semble attestée dès 1540 : "*les archives de la Bourdinière révèlent que Michel SAILLAND tenait une école au bourg*"¹.

En 1828², Joseph GUIBERT, âgé de 42 ans, est dit instituteur et signe lors du mariage de sa cousine, Marie Joséphine GUIBERT. Comme il demeure "*au bourg de Châteauthébaud*", il y a fort à parier qu'il assure ses fonctions dans cette commune.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'J. Guibert', is shown on a piece of aged, slightly textured paper. The signature is written in dark ink and is the central focus of the image.

Entre 1832 et 1834, plusieurs séances du Conseil Municipal évoquent l'école élémentaire et le 31 mai 1832, le Conseil Municipal vote un crédit de cinquante francs pour le logement d'un instituteur.³

1. 1833 : LA LOI GUIZOT ET L'ECOLE DE GARÇONS.

Le 19 mai 1833, bien qu'il inscrive au budget 1834 la même subvention de cinquante francs pour le logement de l'instituteur, le Conseil Municipal ajoute : "*En ce qui concerne l'instruction primaire, attendu que la commune n'a aucuns moyens quelquonques, le Conseil attend la loi qui va être promulguée pour entrer dans son application.*"

La loi est votée un mois plus tard. Pour rappel, la loi du 28 juin 1833, dite Loi Guizot, impose aux communes "*d'entretenir au moins une école primaire élémentaire.*" Elle doit fournir à l'instituteur "*un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves*".

¹ Source : <http://www.infobretagne.com/chateau-thebaud.htm>

² Archives numérisées de l'Etat civil de Loire atlantique. Mariage le 27/09/1828, à Château-Thébaud, de Jean GUERIN et Marie Joséphine GUIBERT.

³ Archives Départementales numérisées Délibérations municipales Châteauthébaud 1808-1838, vue 40

L'instituteur perçoit de la part de la commune une rémunération qui ne peut être inférieure à deux cents francs par an. A ce salaire, s'ajoute la "rétribution", redevance payée mensuellement par les familles.⁴



Joseph BEAUME, Une petite école (1830)
(Musée National de l'Education)

Si la commune le préfère, elle peut subventionner une école primaire confessionnelle établie sur le territoire.

La scolarité ne concerne que les garçons⁵. L'école n'est ni obligatoire, ni gratuite mais la commune doit s'assurer qu'un tiers des enfants pauvres bénéficient de la gratuité. Le Conseil Municipal du 20 décembre 1833 indique que, dans sa délibération du mois d'avril, il a "accepté M. SAUVILLER pour instituteur primaire et fixé la rétribution mensuelle à 1 franc par mois pour la lecture et 1,50 franc pour l'écriture et porté à 50 francs l'indemnité de son logement."

Comme toutes les familles ne peuvent pas payer la rétribution, le Conseil Municipal détermine celles dont les enfants bénéficieront de la gratuité. Ainsi, le 11 mars 1834, la délibération cite les noms de douze enfants qui en sont exemptés pour cause d'indigence.

C'est donc avec le sieur Pierre Didier SAUVILLER installé en qualité d'instituteur sur la commune par décision du Ministre de l'Instruction publique, le 1^{er} juillet 1834, que commence vraiment l'épopée de l'instruction publique à Château-Thébaud.

⁴ Source : Ministère de l'Education nationale <https://www.education.gouv.fr>

⁵ Il faudra attendre 1836 pour que les filles puissent être scolarisées.

- **1836 : Y aura-t-il une école publique pour les filles ?**

En 1836, l'Inspection primaire demande au maire Jean MENARDEAU, d'ouvrir une école pour les filles. Celui-ci répond qu'il y a déjà une école tenue par les sœurs de la congrégation de Saint Gildas. La commune se contentera donc de subventionner cette école confessionnelle, située dans le quartier du Bretonnet.

A plusieurs reprises, le Conseil municipal insiste sur les difficultés financières de la commune et sur "l'injustice" du Ministère de l'Instruction publique qui semble les ignorer.

- **Une légitimité difficile à faire respecter.**

Pierre SAUVILLER ne semble pas avoir été apprécié par tous ses concitoyens et cela peut se comprendre. En effet, il écrit à L'Inspection de l'Académie pour dénoncer "*les sieurs GUIBERT ⁷ et BLANCHARD*" qui exercent illégalement la fonction d'enseignant puisqu'ils ne sont pas brevetés, ce qu'exige la loi. On est à deux doigts de le renvoyer en 1836, "*nombre de pères de famille refusant de lui confier les enfants et les envoyant à Nantes*. Finalement, sa révocation n'interviendra que le 23 janvier 1843.

Pierre AUBRON puis Toussaint TREUSSARD lui succèdent. Ce dernier conserve le poste durant une quinzaine d'années malgré deux affaires qui défraient la chronique : en tant qu'accusé, il doit répondre d'une absence de deux mois sans justificatif ; et en tant qu'accusateur, il dénonce les demoiselles LAGARDE qui enseignent elles-mêmes la lecture et le catéchisme aux enfants de leurs fermiers !

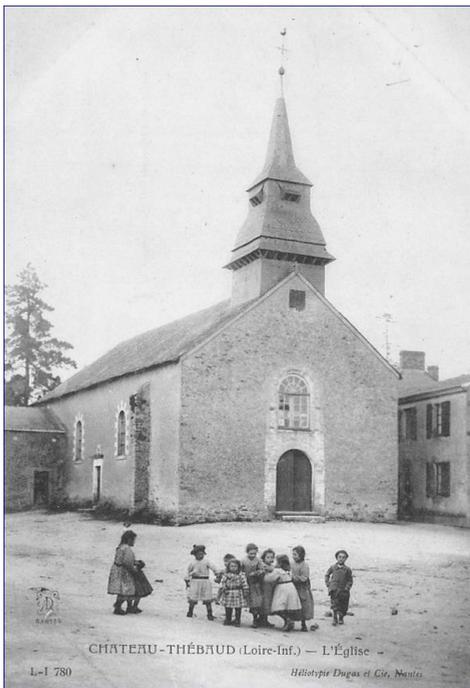
⁷ S'agirait-il du Joseph GUIBERT mentionné précédemment ?

2. 1858 : LA DONATION DE L'ABBE MENARDEAU.

Mais les locaux de la maison d'école – dont j'ignore où elle est située à ce moment - manquent d'hygiène. En 1842, déjà, l'Inspecteur a demandé le nettoyage et ordonné des réparations urgentes. L'instituteur à son tour, en 1843, réclame des réparations. Finalement, devant le très mauvais état du bâtiment, en 1849, le Conseil municipal décide de construire une maison d'école et une mairie sur un terrain situé dans le bourg. M. Henry VAN ISEGHEM, en dresse les plans, mais l'affaire en reste là. Bien que le Conseil municipal du 2 février 1849 explique qu'il s'agit simplement d'un report et non d'un abandon, le projet ne sera jamais repris.

C'est donc une très bonne nouvelle que le maire, Monsieur MARY, met sous les yeux de ses Conseillers municipaux lors de la séance du 11 juillet 1858. L'abbé MENARDEAU, dans un acte passé devant notaire le 28 juin, fait donation à la commune d'une maison et de ses dépendances, maison dite de la Tour, située en plein bourg, juste à côté de l'église.⁸

Le Conseil, "*considérant que la maison de M. MENARDEAU est d'une construction récente et dans un état de parfaite conservation ; que*



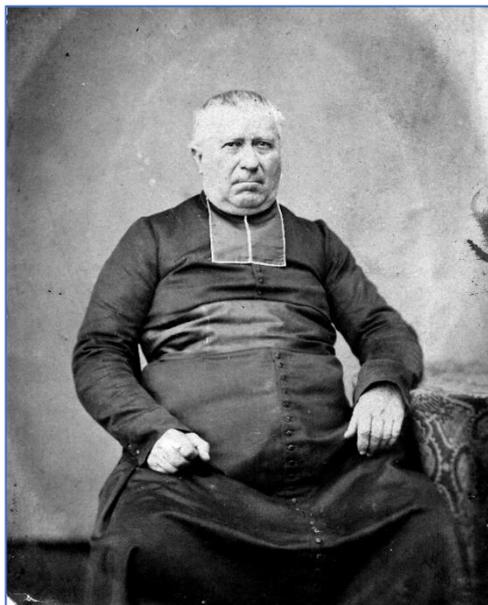
Emplacement de l'école de garçons, à droite de l'église
(Carte Postale - vers 1920)

⁸ L'acte notarié a été signé en l'étude de Me Emile RIOM Le Jeune, notaire à Nantes. L'accès à ce document est malheureusement impossible car les archives de ce notaire ont été détruites lors des bombardements de Nantes en 1943.

ses logements sont très convenables pour faire une maison d'école pour les garçons et une mairie ; qu'il est très facile de convertir une partie de ses jardins en cour de récréation" ; et que sa situation en centre bourg est particulièrement intéressante", s'empresse d'accepter la donation de M. MENARDEAU.⁹

L'analyse des matrices du cadastre napoléonien de 1830 confirme que la maison de M. MENARDEAU qui occupe la parcelle 949 est, en effet, tout à fait correcte, puisqu'elle est classée juste en-dessous des "Maisons bourgeoises", dans la catégorie des "Maisons de Villageois", de catégorie 1, imposée au tarif le plus élevé de cette catégorie, à savoir 30 francs. Sur la commune, elle fait partie des dix plus belles demeures.¹⁰

En échange, le généreux donateur, Pierre MENARDEAU¹¹, demande une sépulture gratuite dans le cimetière de la commune. Le Conseil accepte



Portrait de l'Abbé Ménardeau

(Archives de la commune.

*Document numérisé et mis à disposition
par Bernard HERVOUET)*

⁹ Archives Départementales numérisées. Délibérations municipales Châteaauthébaud 1851-1860, vue 33

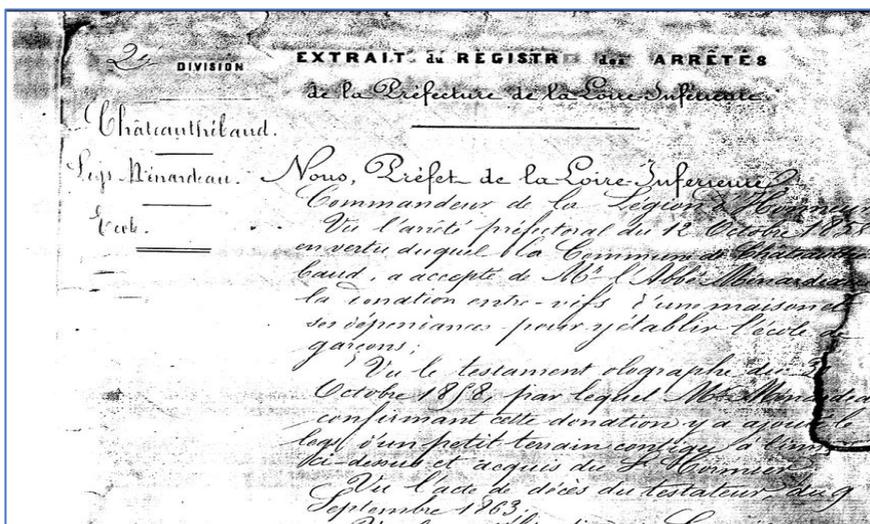
¹⁰ Archives Départementales numérisées. Cadastre 1830 + Etat des sections, parcelle 949, vue 86 et 88.

¹¹ Pierre MENARDEAU, né à Château-Thébaud le 21 octobre 1785, est fils de boulanger. Devenu prêtre, il exerce son ministère d'abord à Nantes puis, pendant de nombreuses années, comme curé à la Remaudière. Mais il est resté très attaché à sa commune natale comme en témoigne ce legs providentiel.

évidemment cette clause, exprime sa gratitude et promet de placer un portrait du généreux donateur dans la salle de la future mairie.

Le Préfet entérine la donation le 12 octobre 1858. Le 30 octobre suivant, l'abbé rédige un testament olographe dans lequel il confirme cette donation et ajoute même un petit terrain contigu à la maison.

Le 27 avril 1860, le conseil municipal réuni en session extraordinaire décide une imposition de cinq centimes pendant cinq ans de façon à pouvoir financer les nécessaires travaux d'aménagement de l'école et de la mairie : *"Le conseil municipal et les contribuables les plus imposés sont d'avis que la commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement de cinq centimes sur les quatre contributions directes pendant cinq ans et au plus de la somme nécessaire..."*



Extrait de l'arrêté du Préfet de 1866 citant les différentes phases de la donation
(Archives municipales)

L'école est ouverte mais les choses traînent. L'abbé MENARDEAU décède le 9 septembre 1863 et ce n'est qu'en 1866 que le Préfet entérine le legs *"de la parcelle de terrain contiguë au jardin de l'école"*, estimant *"que sa situation le rend utile pour en agrandir les dépendances"*. Et il diligente Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de l'arrêté.

Les sources cadastrales - Il faut croiser divers documents pour avoir une idée précise de ce que représente la donation de l'abbé MENARDEAU.



Extrait du cadastre napoléonien de 1830, section C2 Le Bourg.

Sur ce plan cadastral¹², on distingue, au fond, la Petite Maine qui coule à Caffino. Au premier plan, on repère facilement le bâtiment de l'église en forme de croix et la parcelle 949 correspondant à la maison de M. MENARDEAU avec les latrines (parcelle 947) au fond du jardin (parcelle 948) et le rocher (parcelle 954).

En 1885, la parcelle 946 sera rattachée à l'ensemble école-mairie.

¹²Archives départementales numérisées. Cartographie – Cadastre ancien, Section C2

NOMS, PRENOMS des PROPRIÉTAIRES.	INDICA- TION du folio de la matrice cadas- trale.	SEC- TIONS.	N ^o . du lieu- dit.	N ^o . du PLAN.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE.	CLASSE.	REVENU.	CAUSE des DIMINUTIONS.	ÉPOQUE DE LA DÉMOLITION ou DE LA SUPPRESSION du revenu des propriétés bâties.
1867. Henry Talant, bourgeois	211	C		1295	maison			24	Donné à la Commune pour servir de maison d'école et mairie	1864
Commune de Châteauthébaud	241			947	latrines	20	1	02		
"	"	"		948	jardin	4	1	25		
"	"	"		949	sol	211	1	50		
"	"	"		954	rocher	180	2	12		
Ménardou jeune	241			949	maison		1	30		1866

**Extrait des matrices cadastrales 1832-1912,
classement chronologique.**

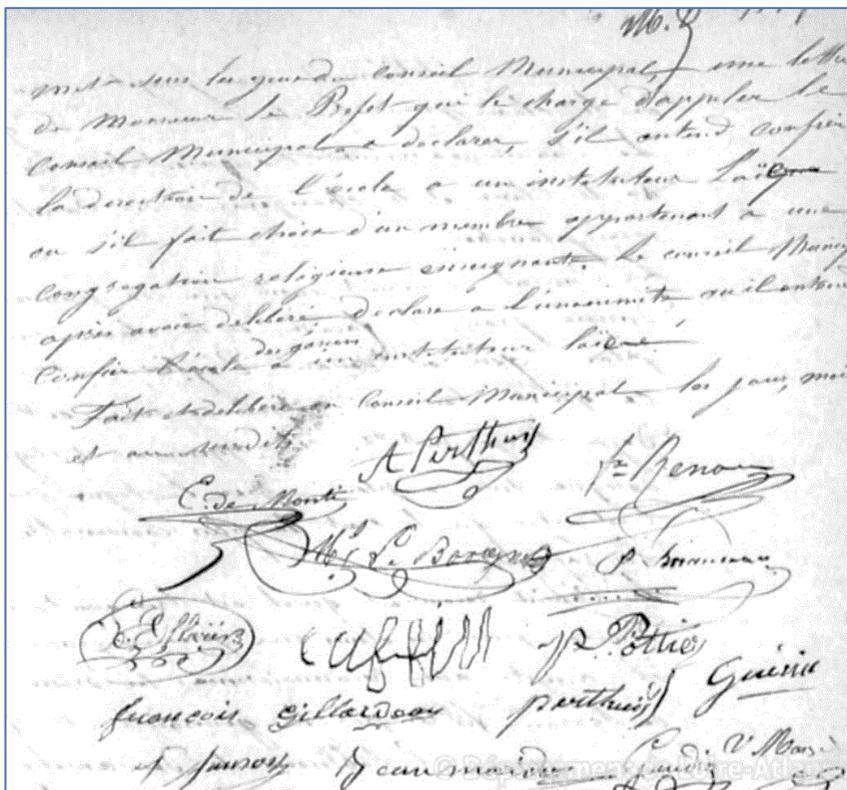
Sur cette matrice cadastrale¹³, qui sert à indiquer les mutations des propriétés et des revenus fonciers y afférant, on peut lire qu'en 1867 La "Commune de Châteauthébaud" devient propriétaire des parcelles 947, 948, 949 et 954 qui comprennent notamment la maison de villageois imposée 30 francs évoquée plus haut.

Toutes les parcelles : latrines, jardin, sol, rocher et la maison, sont listées sous le même libelle : "Donné à la commune pour servir de maison d'école et mairie."

¹³ Archives Départementales numérisées. Matrices cadastrales 1832-1914 - 3P 39/2, vue 19

- **L'école de garçons entre 1860 et 1880.**

Le 16 septembre 1860, la préfecture demande au Conseil municipal de dire "s'il entend confier la direction de l'école à un instituteur laïque ou s'il fait choix d'un membre appartenant à une congrégation religieuse enseignante". Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil répond "qu'il entend confier l'école de garçons à un instituteur laïque" (ligne 5 à ligne 8).



Extrait du conseil Municipal extraordinaire du 16 septembre 1860.

(Source : Archives départementales- Délibérations municipales
Châteaubleau 1838-1867)

Il y aura ainsi sur la commune une école publique de garçons et l'école des filles, privée, tenue par les sœurs de Saint-Gildas.

Les garçons ont donc maintenant leur maison d'école publique, située en plein bourg, juste à côté de la mairie. Ils y resteront pendant un siècle !

Entre 1860 et 1880, se succèdent divers instituteurs, certains ont laissé peu de traces de leur passage qui s'est effectué en douceur. D'autres, au contraire, défraient la chronique. Tel est le cas de Jean Baptiste FRIOU, arrivant de Tréffieux, qui débute son année dans un climat plutôt hostile qui s'aggrave au fil des mois au point que l'Inspecteur vient faire une enquête en janvier 1872. Il trouve les rumeurs qui circulent exagérées et suggère au Conseil Municipal de le conserver à son poste.

Le 16 novembre 1873, le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. FRIOU réclame un nouveau tableau de bois peint en noir et verni, avec un chevalet. L'instituteur demande également que, par la même occasion, les deux tableaux noirs anciens soient rénovés. Le maire et les Conseillers reconnaissent le bien-fondé de la requête et acceptent. Par ailleurs, *"la cloison qui séparait le jardin de la mairie de la cour de la maison d'école des garçons étant tombée de vétusté, il a fallu la remplacer par une barrière en bois"*. Le Conseil Municipal décide de demander un crédit au Préfet pour payer les travaux du charpentier.

Le 27 août 1876, on apprend lors de la séance du Conseil Municipal que les préfets sont chargés de relayer l'information selon laquelle *"l'Etat accordera des secours en argent aux municipalités qui ont une maison d'école à faire construire ou qui auront besoin de faire approprier celles qui existent déjà"*.¹⁵ L'adjoint au maire fait alors remarquer que le logement de l'instituteur est petit et peu commode et que la cour de récréation pour les enfants est mal agencée et difficile à surveiller, en raison notamment d'un escalier inadapté. *"L'adjoint, voulant profiter des heureuses dispositions du gouvernement, invite le Conseil à délibérer."*

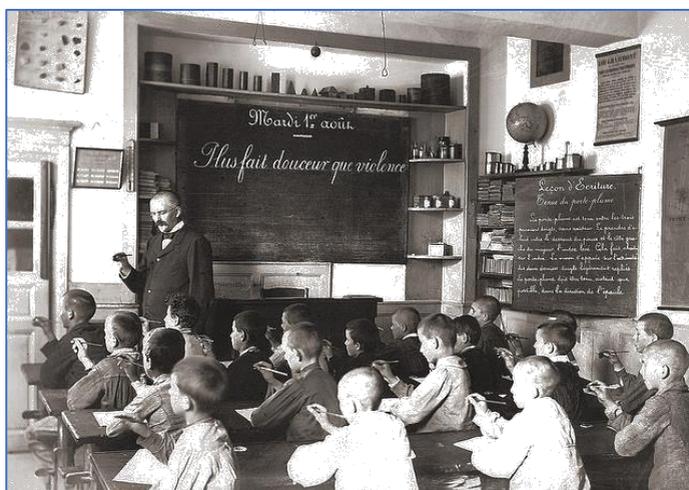
Il est décidé que l'escalier donnant dans la cour sera refait de façon à libérer de l'espace (*"deux ares au lieu d'un are actuellement"*), et que le logement de l'instituteur, pour devenir plus *"convenable"*, subira aussi des transformations, par l'ajout notamment d'une cuisine. Le Préfet est de nouveau sollicité pour apporter une aide, la commune se trouvant

¹⁵ Archives Départementales numérisées Délibérations municipales
Châteaubleud 1871-1880, vue 53

"sans aucunes ressources disponibles pour plusieurs années". D'autant qu'elle s'est imposée de nouveaux sacrifices en s'engageant à payer le loyer du médecin !

Mais les devis pour ces travaux réservent des surprises et le Préfet informe le Conseil que la municipalité doit prendre en charge une quotité raisonnable du coût des travaux. Il lui en coûtera donc 1310 francs. On demande alors au Préfet d'intercéder auprès du Conseil du Département et, en attendant, d'accorder un petit secours au titre de l'instituteur car M. FRIOU se trouve dans une situation très difficile.

Comme on le voit, les temps sont durs !



[Ecole-Musée-national-de-l'EducationCC-BY-NC-ND-2.0](#)

3. 1880-1885 : VERS UNE ECOLE PUBLIQUE POUR LES FILLES

- **1881 et 1882 : Les lois Jules Ferry.**

La loi Jules Ferry votée le 16 juin 1881, rend l'enseignement primaire public et gratuit, ce qui permet de le rendre obligatoire, de 6 à 13 ans, par la loi du 28 mars 1882.

Dès 1881, Château-Thébaud applique la loi et l'école de garçons bénéficie de la gratuité c'est-à-dire que les parents n'ont plus à verser la rétribution dont il a été question précédemment.

Jules Ferry (1832-1893)
créateur de l'école laïque gratuite et obligatoire ... mais aussi l'un des initiateurs de la politique coloniale de la fin du XIXème siècle.



- **La gratuité aussi pour les filles**

Le 14 août 1881, pressé par le Préfet, le Conseil Municipal, considère que, "*dans l'intérêt des progrès de l'instruction*", il convient de généraliser la gratuité et d'en faire bénéficier aussi les filles.

Le Maire, Léon MENARD, entre en contact avec la directrice de l'école libre avec qui il convient d'un arrangement : l'école libre acceptera dans ses locaux une "*école publique de filles*", appliquera la gratuité et les programmes proposés par l'Inspection académique, mais gardera la propriété des locaux et continuera à employer des religieuses comme institutrices.¹⁶

Si le Conseil Municipal est favorable à cette solution qui lui évite d'investir dans un nouveau bâtiment, il se voit opposer un refus ferme et définitif de la part du Préfet : l'école publique doit avoir ses propres locaux ou, au moins, des locaux loués sur la durée et réservés à cet usage. Et le maire est donc sommé d'y pourvoir.

Mais, faute de pouvoir dégager les fonds nécessaires, le Conseil Municipal ajourne la construction. En revanche, le 12 novembre 1881, une convention est signée avec l'école privée selon laquelle l'école s'engage à recevoir "*à titre absolument gratuit toutes celles des jeunes filles de la commune que les parents voudront y envoyer*." Les programmes seront appliqués et "*aucune distinction ne sera établie entre les élèves admises gratuitement et les élèves payantes de l'école libre*."

Pour ce service, la municipalité devra déboursier une indemnité annuelle non négligeable de six ou sept cents francs par an, selon la qualification de la maîtresse. (voir document page suivante. On remarquera dans le même document que l'effectif normal est de 60 élèves par institutrice !)

¹⁶ Archives Départementales numérisées Délibérations municipales
Châteaubleud 1881-1887

Le Conseil, après en avoir délibéré,
s'en va qui concerne la convention intervenue entre la municipalité et la directrice
de l'école libre, donne son approbation à la convention dont le teneur suit :

Entre M. Bernard Lion, Maire de la commune de Château-Lébaud,
agissant en cette qualité, saisi sous la réserve d'une approbation ultérieure
par le Conseil municipal, d'une part,

Et M^{me} Marie Gallonier, en religion Sœur S. Paléme, des Sœurs
de l'Instruction Chrétienne, directrice de l'école libre des filles, à Château-
Lébaud, dûment autorisée par sa Supérieure générale, d'autre part
à été convenu ce qui suit :

Art. 1^{er} — M^{me} la directrice de l'école libre de Château-Lébaud, s'engage
à recevoir dans son école à titre absolument gratuit toutes celles des jeunes
filles de la commune que les parents voudront y envoyer.

Art. 2. — Les élèves recevront l'instruction conformément aux programmes
actuellement en vigueur pour l'enseignement primaire, c'est-à-dire au jour-
même du présent contrat. Le règlement scolaire adopté par le Conseil
départemental de l'Instruction publique sera appliqué dans l'école.

Art. 3. — Aucune distinction ne sera établie entre les élèves admises
gratuitement, et les élèves payantes de l'école libre.

Art. 4. — La présente convention est conclue à condition que la commune
payera à l'institutrice une indemnité, calculée par an sur les bases suivantes :

Titulaire : sept cents francs (minimum) ;
Adjointes : six cents francs ;

étant admissibles :
une maîtresse jusqu'à soixante élèves
deux maîtresses au-dessus de soixante élèves
trois maîtresses au-dessus de cent vingt élèves.

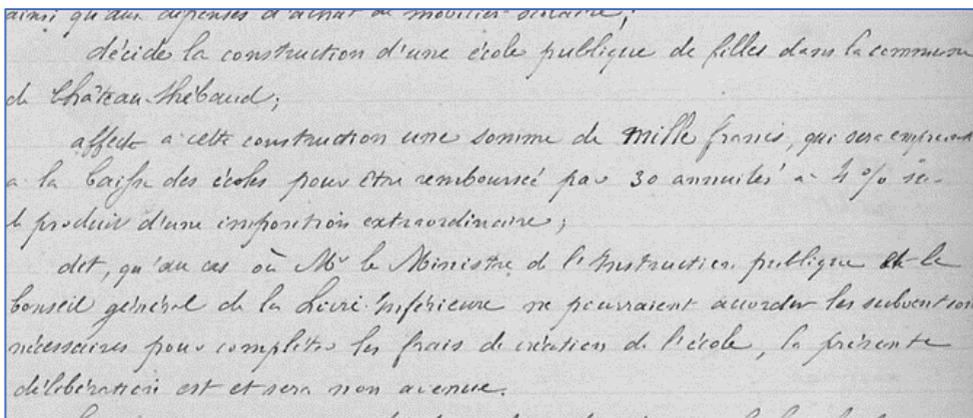
Art. 5. — La présente convention n'est conclue qu'à titre absolument provisoire,
c'est-à-dire jusqu'à l'installation d'une école publique dans un local communal.

Elle prendra effet à dater de la rentrée des classes (1881-82), et finira le
jour de l'installation de l'école communale.

Fait double à Château-Lébaud, le treize du mois de Novembre mil huit
quatre-vingt-un.

2

Mais, à peine un an plus tard, le 25 juin 1882, le Conseil Municipal prend connaissance de la note du Préfet : légalement, il n'est plus possible de continuer à considérer l'école libre de filles comme une école publique. En conséquence, la commune de Château-Thébaud est tenue d'envisager une construction. Le Conseil ne peut faire moins que d'accepter. Il décide d'imputer 1000 francs au projet et de solliciter des aides pour le reste du coût. Si les aides ne sont pas accordées, "la présente délibération est et sera non avenue."¹⁷



ainsi qu'aux dépenses d'achat de mobiliers scolaires,
décide la construction d'une école publique de filles dans la commune
de Château-Thébaud;
affecte à cette construction une somme de mille francs, qui sera employée
à la caisse des écoles pour être remboursée par 30 annuités à 4% sur
le produit d'une imposition extraordinaire;
dit, qu'en cas où M^r le Ministre de l'Instruction publique et le
Conseil général de la Seine Inférieure ne pourraient accorder les subventions
nécessaires pour compléter les frais de création de l'école, la présente
délibération est et sera non avenue.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 1882.

L'année suivante, sous réserve de l'obtention de la subvention pour la construction de l'école des filles, un terrain est préempté. C'est celui de M. Constant PERTHUY, propriétaire à Saint-Mars-de-Coutais, qui présente tous les avantages requis quant à ses dimensions, sa localisation, et son prix. Finalement, les plans et les devis seront approuvés le 19 août 1883.

Le ministère de l'Instruction publique commence par refuser la demande de subvention, considérant que la demande de 23000 francs est excessive compte tenu du devis primitif qui s'élève à 24000 francs : la Municipalité doit prendre à sa charge une part plus importante du coût envisagé. La construction est alors ajournée mais finalement, le 30 mars

¹⁷ Archives Départementales numérisées Délibérations municipales
Châteauthébaud 1881-1887

1884, la commune accepte de faire un emprunt de 8000 francs, même si, dit-elle, cela va mettre en péril ses finances sur les trente prochaines années. Le devis primitif est légèrement modifié par la suppression du poulailler et de la buanderie du logement de fonction mais les élus préfèrent ne pas trop "rogné" sur les prestations essentielles.

A leur décharge, il faut dire qu'un autre projet est en cours ...

- **Vers l'agrandissement de l'école de garçons.**

Lors de la même séance du 25 juin 1882, le Conseil Municipal approuve un devis concernant l'agrandissement de l'école publique de garçons. "1. *La façade sud des classes sera construite parallèlement et à angles droits de la façade nord ; 2. Le développement des façades sera augmenté afin de donner à l'intérieur une longueur de 18 mètres la largeur étant de 7.60 à 7.70 ; le préau sera limité à 3 mètres de hauteur sous poutres si c'est nécessaire pour obtenir la réduction de devis demandée*" et le limiter à 15 000 francs.

Parallèlement, un an après, le 25 février 1883, le Conseil Municipal décide de demander à l'Inspecteur de l'Enseignement primaire la création d'un poste d'adjoint. L'école compte 110 élèves dans une seule classe avec un seul enseignant. Pour la qualité de l'enseignement, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'autant que les lois de Jules Ferry laissent supposer dix élèves de plus l'année suivante. Certes, les travaux ne sont pas encore validés par le Préfet, il n'y a qu'une classe et qu'un seul logement, mais compte tenu des lenteurs administratives, le Conseil préfère anticiper.

Le 14 mai 1883, le Maire informe la municipalité que, sur proposition du Préfet, le Conseil Général a classé le projet d'agrandissement de l'école de garçons "*parmi les réparations et agrandissements indispensables*" C'est une bonne nouvelle mais ... le département ne participera à hauteur de 2200 francs que si la commune finance elle-même 4700 francs "*par le vote de deux centimes* " - comprendre, deux centimes de taxation supplémentaire sur les habitants. Demande est donc faite au ministre de l'Instruction publique de bien vouloir financer le reste.

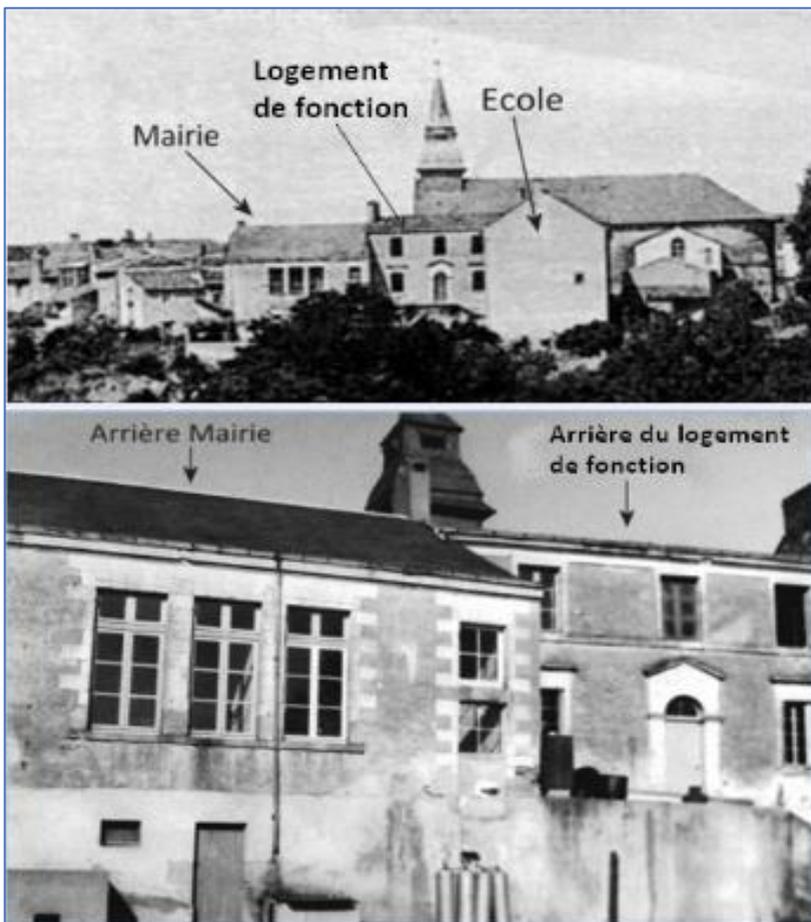
Lors de la séance du 8 juin 1884, il est décidé d'acquérir sans plus attendre les trois terrains prévus dans le projet d'extension et dont les propriétaires sont les époux GUILBAUD, Joseph MARY et Augustine et Eugène CHARON.¹⁸

Le 1^{er} février 1885, le conseil Municipal apprend que les subventions demandées pour la construction de l'école des filles et pour l'agrandissement de celle des garçons sont accordées. Il faut donc au plus vite commencer les travaux pour que les deux écoles soient terminées pour la rentrée d'octobre. Le Conseil réitère alors sa demande de maître adjoint pour les garçons.

- **1885 : La reconstruction de l'école de garçons.**

La maison d'école de garçons du bourg est partiellement démolie et reconstruite à l'emplacement de l'ancienne. L'achat de trois petits terrains, comme on l'a vu, permet d'agrandir l'ensemble école/mairie. Désormais, les deux logements de fonction se situent dans le prolongement de la mairie. Perpendiculairement, se trouve le bâtiment avec les classes. Si, du côté de l'église, la construction ne comporte qu'un niveau, l'arrière du bâtiment qui donne sur le coteau, en raison de la forte déclivité, est sur deux niveaux : les classes, à l'étage, dans la Salle de la Tour actuelle, le préau, en-dessous, et la cour devant l'entrée du logement de fonction. C'est du moins ainsi que les anciens de château-Thébaud qui ont connu l'école à cet emplacement et avec cette configuration, décrivent les lieux.

¹⁸ Archives Départementales numérisées Délibérations municipales
Châteauthébaud 1881-1887



Extension de l'école de garçons
(D'après un document de la Commission Archives)

1886									
La Commune	170	6	946	terre	1	4	0.16	Sol de la maison d'école	
Mary Joseph	114		946	terre	1	4	16	"	
			946	terre	1	4	10	"	
Perthuy Constant	163		271	terre	21	4	1.04	"	
Charon Augustine	1873		1292	écurie	1		12	cession à la voie publique	
			946	terre	81	4	67	sol de la maison d'école	
Charon Eugène	1874		946	terre	21	4	18	"	
					27.39		1.73		

Matrices cadastrales des propriétés foncières -1886

On trouve ici les noms de Joseph MARY et d'Augustine et Eugène CHARON qui ont vendu à la commune les parcelles appelées "Terre" numérotées 946 au cadastre (voir l'extrait de plan cadastral page 8) pour devenir le "Sol de la maison d'école"(colonne de droite).

Augustine CHARON a cédé également une écurie - parcelle 1292 - pour des travaux de voirie (*Cession à la voie publique*).

Constant PERTHUY, quant à lui, a vendu la parcelle 278 pour y construire la future école des filles comme on l'a vu précédemment.

- **1885 : Une école publique toute neuve pour les filles.**

Le terrain acheté à M. PERTHUY est un peu excentré par rapport au bourg, situé lieu-dit du Moulin Chupin.¹⁹

La construction est menée rondement puisque l'école pourra ouvrir ses portes dès la rentrée 1885. Le bâtiment comporte un logement de fonction avec un étage et, en enfilade, un bâtiment de deux classes,

¹⁹ Le cadastre de 1830 écrit ce lieu : Moulin Chupins

de plain pied. Il faut imaginer l'ensemble avec l'entrée principale donnant sur la cour, à droite de la photo. Devant, passe le chemin de l'école des filles qui relie l'école au bourg, via le calvaire du Bretonnet. La petite porte en façade donne sur un sentier qui traverse un espace enherbé qui deviendra le terrain de foot-ball, et mène à la route de Vertou.

Jeanne BELLIAU en est la première institutrice. Dans une lettre au maire, elle annonce son intention d'ouvrir la classe le lundi 21 septembre et demande à l'édile de bien vouloir *"faire mettre à [sa] disposition quelques tables et le matériel nécessaire à une classe"*. Elle souhaite aussi qu'il soit présent ce premier jour... pour donner confiance aux parents. Sans doute ignore-t-elle qu'à Château-Thébaud, en raison des vendanges, la rentrée a lieu seulement en octobre, du moins pour les garçons!

Une malencontreuse épidémie de rougeole très sévère vient contrarier cette belle organisation et contraint la municipalité à la fermeture temporaire des deux établissements pendant une partie du premier trimestre 1885.



L'école publique des filles telle qu'elle fut construite en 1885
(D'après une photo récente F. Simon retouchée)

4. 1890-1900 : L'ENSEIGNEMENT A LA FIN DU XIX^{EME} SIECLE.

- **Où l'on voit poindre le nom de CANONNET.**

En raison de l'ouverture de la deuxième classe à l'école de garçons, plusieurs instituteurs adjoints se succèdent au nombre desquels on trouve, en 1897, Pierre CANONNET²⁰, âgé de 20 ans, pas encore marié, qui sera le père de Marcel CANONNET dont nous reparlerons plus loin.

- **Des finances municipales sous surveillance.**

L'étude des délibérations du Conseil municipal entre 1887 et 1900 montre que la municipalité est fort prudente quant à ses dépenses.

Pour l'agrandissement de l'école de garçons et la construction de l'école des filles, des emprunts sur 30 ans ont été contractés. Chaque année, la commune consacre 508 francs à l'apurement de sa dette. Par ailleurs, elle doit subvenir aux diverses dépenses afférentes, de chauffage par exemple, et cela grève son budget déjà serré.

Aussi, elle refuse systématiquement toutes les demandes d'aide ou de subvention venant de l'extérieur – celle de la Croix Rouge, celle des Femmes françaises pour l'érection d'un monument aux morts à Nantes, de même que celle pour la construction d'une statue en hommage à Jules Ferry ou celle pour une statue commémorative après "*l'assassinat de M. le président Carnot*". Les arguments utilisés sont de deux ordres : ou bien la demande n'entre pas dans le champ des compétences municipales, ou bien, malgré l'intérêt évident de la requête, les faibles ressources de la commune ne lui permettent pas de donner une suite favorable.

Concernant les écoles, il existe un fonds de réserve nommé "Caisse des écoles", qui dispose d'un budget de 120 francs pour les dépenses courantes. C'est peu et, la plupart du temps, le maire propose de demander une subvention au département ou au ministère.

Ainsi, une table pour l'adjoint de l'école de garçons qui n'en dispose pas est royalement accordée en 1893. Du sable est parfois fourni pour le

²⁰ Pierre Marie CANONNET, né à Vay le 17 juin 1876, marié le 1^{er} avril 1902 à Eugénie BAHUAUD, née à Nantes mais domiciliée à Château-Thébaud ainsi que ses parents.

sol du préau. Les paumelles de la porte au-dessus de l'escalier du préau sont réparées en cas de besoin. On bouche les trous sous le préau couvert, on nivelle les affleurements de rocher résultant du ruissellement des eaux de pluie. Le Conseil municipal vote également le remplacement de tous "les tuyaux des poiles", soit 31,5 mètres, "dans l'intérêt de la santé des maîtres et des élèves" car tous ces tuyaux sont "percés par la rouille". On y affecte un crédit de 40 francs sur les 120 francs prévus, le reste de la somme étant sollicité auprès du Département.

Mais toutes les demandes n'ont pas une issue aussi favorable. Ainsi, en 1891, le directeur de l'école de garçons, Monsieur FRIOU, demande le remplacement d'une carte de France avec les départements, celle dont il dispose étant particulièrement abîmée. En Conseil municipal, la décision est prise de solliciter un don du Ministère de l'Instruction Publique. Le Préfet sert d'intermédiaire. Il informe le maire que la demande a bien été envoyée. Deux ans plus tard, constatant qu'il n'y a eu aucune réponse du Ministère, le Conseil municipal décide de renouveler sa demande mais ne vote toujours pas le budget nécessaire à l'achat de la carte. De la même manière, l'achat de livres pour "la bibliothèque populaire" est refusé.

**Transcription des dépenses soumises par le maire au Conseil Municipal
le 13 août 1893 (Document page suivante)**

1. Chauffage des écoles

1. Achat de fagots.....	20 à 24 f les 100	ci..... 4.80
2. Achat de charbon	1000 kilos	ci.....43.40
3. Achat de coke	4 hectolitres à 2.20	8.80
4. Somme à valoir pour imprévu.....		3
	Total :	60

2. Bâtiments communaux et mobilier scolaire

1 Entretien des couvertures de la mairie, école de garçons et école de filles			22
2. réparation à l'école de garçons	de la porte du jardin		2
3. " " "	de la pompe		6
4. " " "	du mur du préau		3
5. " " "	de la porte entre l'école et la mairie		4
6. carreaux de vitre à l'école des filles			6
7. sable pour le préau de l'école des filles			

Achat de sable 15 barriques	ci 11.25 14.25
Main d'œuvre pour épandage	3	
8. somme à valoir pour mobilier remplacé (imprévu) 2.75
	Total :	<u>60</u>
	Somme égale aux crédits	<u>120</u>

En conséquence le maire soumet le devis ci-après :

A Chauffage des écoles —

1° achat de fagots	20 à 24 ^h la 100	ci	4.80
2° achat de charbon	1000 kilos	ci	43.40
3° " de coke	4 hectolitres à 2.20		8.80
4° somme à valoir p ^r imprévu			<u>3</u>
	total		60

B. Bâtimens communaux et mobilier scolaire —

1° entation des couvertures de l'école de garçons et			
2° école de filles			22
2° réparation à l'école de garçons de la porte du jardin			2
3° " " " de la pompe			6
4° " " " du mur du préau			3
5° " " " de la porte entre l'école et le mairie			4
6° carreaux d'entre à l'école de filles			6
7° salle pour le préau de l'école de filles —			
{ achat de sable 15 barriques à 0.75 ci	11.25	}	14.25
{ main d'œuvre pour épandage	3		
8° somme à valoir pour mobilier remplacé (imprévu)			<u>2.75</u>
	total		<u>60</u>
	Somme égale aux crédits		<u>120</u>

Liste des dépenses prévues pour les écoles.
Extrait de la délibération du Conseil Municipal du 13 août 1893.

Un autre exemple : l'entretien des chemin.

Dès 1889, des travaux sont demandés par l'institutrice, pour faciliter l'accès à l'école des filles car le chemin est en très mauvais état. En 1890, le Conseil municipal accepte la proposition du maire d'améliorer le carrefour Saint-Thomas et la rue de l'Ecole des filles en utilisant "*les déblais provenant de la démolition des maisons place de l'Eglise.*" Une voie d'un mètre de large, empierrée, entre les deux chemins de terre, est prévue pour faciliter la circulation des piétons et permettre "*un abord facile même en hiver*"..... Mais, pas question de reclasser ce chemin vicinal car il "*serait nuisible aux intérêts du bourg d'en détourner la circulation des voitures par la création d'une rue carrossable [à cet endroit].*"!

En 1891, 1893 et enfin 1895, la demande est réitérée, notamment par le Préfet. Tantôt la mairie répond que "*l'hiver difficile de 1890 n'a pas permis de mener à bien l'empierrement*". Tantôt, que les travaux n'ont pu être réalisés durant l'été 1895, mais elle promet que tout sera terminé avant l'hiver. Finalement, les filles devront attendre cinq ans pour aller en classe à pied sec ! ²¹

Quant à la réfection des toitures de l'école de garçons, du logement des maîtres et de la mairie, les travaux sont plusieurs fois ajournés par manque de finances. Pourtant, elles sont dans "*un état de vétusté tel que les tuiles passent au travers et que des gouttières se produisent à chaque pluie, au risque de compromettre charpente et plafonds*". Le Conseil du 3 février 1900 valide finalement le mode de financement pour des travaux prévus au printemps. Mais, heureux ou malheureux hasard ! la tempête du 13 février 1900 provoque des dégâts très importants. La toiture de l'école des garçons, de la mairie et du logement de fonction sont impactées mais c'est surtout l'école des filles qui en souffre, à cause "*d'une fenêtre incomplètement fermée qui s'est ouverte et a provoqué le renversement d'une cloison*"; "*des ardoises ont été arrachées, tant sur la maison d'habitation que sur les classes dont les plafonds sont fortement endommagés par les pluies.*" L'ensemble des réparations est cette fois décidé dans l'urgence.

²¹ Archives départementales- Délibérations municipales Châteauthébaud 1893-1898

- **De l'enseignement agricole chez les garçons.**

Le 16 août 1896, le Maire expose au Conseil municipal *"que l'invasion du phylloxéra qui s'étend aujourd'hui à la totalité des vignes, nécessite l'emploi de moyens pratiques et rapides en vue de reconstituer le vignoble sur cépages américains greffés. Des mesures ont déjà été prises dans cette prévision : cours de greffage organisés aux frais des départements dans plusieurs localités, introduction dans l'enseignement des écoles primaires de concours de greffage destinés à vulgariser les meilleurs procédés chez les enfants et par répercussion chez les parents. Ces mesures sont des plus utiles mais elles doivent être complétées."*

Et d'expliquer que dans le canton de Vertou il existe des pépinières qui fournissent gratuitement aux particuliers des boutures provenant de pieds-mères rigoureusement sélectionnés ce qui permet aux cultivateurs, sans frais, de créer chez eux une petite pépinière proportionnée à leur exploitation. Mais, si les cultivateurs disposent de greffeurs et de bois américains authentiques, en revanche, ils ignorent tout des soins à donner aux greffes en pépinières. *"La question posée a une importance toute spéciale pour la commune, où le vignoble est exploité pour de faibles parties par de grands propriétaires, mais le plus généralement par les propriétaires cultivateurs ou par des complanteurs²²".*

L'enjeu est très important car il s'agit de *"permettre la reconstitution d'un vignoble qui constitue la principale richesse du pays."* Aussi le Maire demande-t-il au Conseil municipal de mettre à la disposition de l'instituteur un champ de démonstration où il enseignera les soins à donner aux pieds-mères et aux plants greffés, aux enfants mais aussi aux adultes. Le Conseil municipal accepte et un budget de 20 francs est affecté à la location et à l'entretien d'un champ de démonstration, 40 francs étant sollicités auprès du département. Ce champ sera nommé *"Pépinière communale scolaire de Château-Thébaud."* C'est l'instituteur en place à ce moment, M. RICHARD, qui assurera cet enseignement pour lequel l'histoire ne dit pas s'il a été formé !

²² Complanteur ou complantier : teneur d'un bail à complant, seulement applicable à la vigne. [...] Le terrain est loué à un fermier " complanteur " dans l'unique but de planter des vignes et de livrer au bailleur une partie de la récolte, point commun avec le métayage. (source <https://www.jurisvin.fr>)

5. 1900 – 1918 : LA "BELLE EPOQUE"

- **Des problèmes de chauffage et d'hygiène.**

A partir de 1900, les délibérations municipales rapportent moins de conflits et de réticences à l'égard des écoles. La municipalité a compris, semble-t-il, que l'école publique fait partie de la commune, qu'elle en est propriétaire et chargée de son entretien, au même titre que de l'entretien de l'église, du cimetière et des chemins vicinaux qui seuls grevaient son budget auparavant.

Toutefois, une enquête est diligentée, confiée aux bons soins de M. L'inspecteur primaire, pour savoir si toutes les communes ont autant de frais liés au chauffage des écoles. En 1906, les deux "*poêles Sougland*"²³ qui assuraient le chauffage des deux écoles ont été remplacés par des "*poêles calorifères*." Or, en l'espace de quatre ans, on note une augmentation importante des frais liés au chauffage. Ces "*dépenses exagérées*" résultent, d'une part, du coût des fréquentes réparations qui ont été nécessaires et, d'autre part, des dépenses de combustible qui ont également beaucoup progressé. Malheureusement, le résultat de l'enquête sollicitée auprès de M. L'inspecteur n'apparaît pas dans les délibérations.

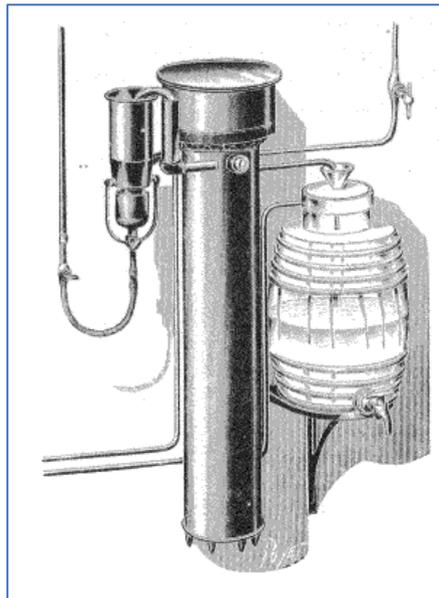
Plus grave, on apprend que l'école a été fermée quelque temps, fin 1907 - la date précise n'est pas mentionnée. Dans la délibération du 24 novembre 1907, le maire annonce que, "*par lettre du 14 novembre, le Préfet autorise la reprise des classes dans les écoles publiques [de la commune] à condition qu'un stérilisateur Lepage soit installé d'urgence dans chacune des écoles.*" Comme la dépense dépassera sans doute les 500 francs et que les ressources disponibles ne permettent pas d'envisager un achat, surtout dans l'urgence, le Maire, M. MENARD, propose de faire l'avance sur ses propres deniers, en attendant que la commune ait créé les ressources nécessaires au budget additionnel de 1908 ou au budget primitif de 1909. Une convention est donc signée dans ce sens.

²³ Les poêles Sougland, étaient fabriqués par la fonderie du même nom, située à Saint-Michel, dans l'Aisne. L'usine implantée en 1543 existe toujours à l'heure actuelle. Sans doute peut-on y voir un gage de qualité.

Mais pourquoi un stérilisateur ?

Il faut se souvenir que l'eau ne coule pas au robinet en ce début du XX^{ème} siècle. Parfois, il y a une fontaine comme sur la place de l'église mais, le plus souvent, on tire l'eau des puits. Dans une délibération antérieure, le Conseil Municipal a déjà signalé que l'eau des puits est de mauvaise qualité surtout en été, pendant les périodes de sécheresse.

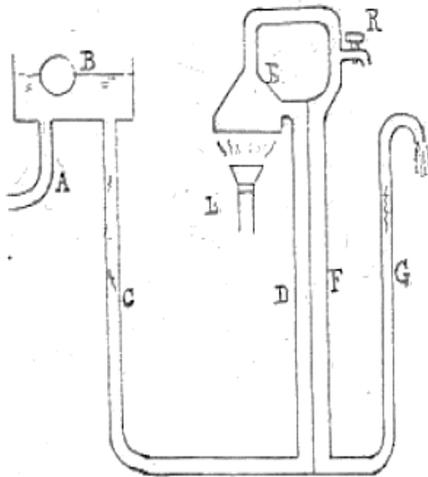
Cette fois, suite à une épidémie sévère de typhoïde sur la commune, les services de l'hygiène sont intervenus pour vérifier la qualité de l'eau dans les écoles. Ils ont découvert que l'eau des puits y était contaminée et plus particulièrement à l'école des garçons. D'où la fermeture immédiate des établissements par le préfet et l'obligation d'équiper les écoles d'un stérilisateur Lepage afin d'éliminer les germes pathogènes par un système de distillation comme l'explique le manuel "Annales d'hygiène publique et de médecine légale" paru en 1918.



**Stérilisateur américain de
M. Lepage. Modèle courant.**

Stérilisateur Lepage. — M. Lepage a constitué un petit appareil qui serait susceptible de rendre des services. M. Razous en a donné la description suivante (fig. 1) :

« L'eau de la canalisation arrive en A dans le réservoir B



où elle est maintenue à un niveau constant par un flotteur, l'eau passe des tubes C et D dans une petite chaudière. Echauffée par un brûleur quelconque, et s'y distille, elle peut être recueillie chaude par le robinet R ou froide après passage dans les conduits F et G et filtration. Elle sort à une température voisine de celle d'entrée et les

Fig. 1. — Stérilisateur Lepage.

A, tube d'amenée d'eau ; B, réservoir à niveau constant ; C, tubes d'alimentation ; E, chaudière ; R, robinet à eau chaude ; FG, tubes de refroidissement ; L, coupe de chauffage.

analyses faites par M. le docteur Bonjean ont montré que tous les germes pathogènes sont ainsi détruits.

Principe de fonctionnement du stérilisateur Lepage
(*Annales d'hygiène publique et de médecine légale.* 1918.)

On se souvient que l'école de garçons est située à proximité immédiate de l'église. Aussi, il est difficile de ne pas établir un lien entre cette pollution de l'eau du puits utilisé par l'école du bourg et une autre affaire portée devant le Conseil municipal deux ans et demi plus tard.

Il s'agit d'une plainte formulée par M. Eugène ARNAUD, le 1^{er} juin 1910. Ce "*propriétaire limitrophe de terrains dépendant de l'église*" prétend que les latrines du jardin de l'église, sans fosse étanche, ont pollué l'eau de son puits. La conclusion de l'expert est formelle et alarmante : "*Cette eau est un peu lourde et souillée par un fort excès de matières organiques d'origine animale. L'eau n'est pas potable.*" Le Conseil municipal reconnaît qu'il y a des règles à respecter quant à la proximité des fosses par rapport aux puits et qu'une fosse étanche est obligatoire. Les latrines seront donc déplacées vers un lieu plus pentu, et mises aux normes ...

Et comme nous parlons d'école et donc du "bien écrire", signalons que la graphie actuelle de Château-Thébaud, en deux mots séparés par un trait d'union, a été adoptée lors du Conseil Municipal du 12 juin 1910. Jusque là, la préférence allait vers une orthographe en un seul mot, mais sans doute y avait-il des variantes puisque le Préfet juge à propos de demander au Conseil de prendre une position ferme et définitive. Le choix du nom de la commune en un mot composé s'appuie sur des observations formulées par l'Archiviste Départemental.

- **La guerre de 1914-1918**

Puis, c'est la première guerre mondiale et Château-Thébaud, comme l'ensemble des communes françaises, va payer un lourd tribut de jeunes hommes. Au nombre des "Morts pour la France", se trouvent deux de ses instituteurs : Georges MOINARD et Paul PLAS, nommé chargé d'école²⁴ le 1^{er} juillet 1913, en remplacement de M. MENEUX, décédé en mars 1913.

²⁴ Le chargé d'école assume la fonction de directeur dans les écoles qui ne comportent qu'une classe.



Georges Marie MOINARD est né à Corsept le 10 septembre 1890. Il fut instituteur adjoint à La Marne, Arthon-en-Retz et Château-Thébaud.

Mobilisé le 2 août 1914, il est grièvement blessé au Chemin des Dames, le 29 août 1918.

Il a obtenu la citation suivante: "Excellent sous-officier. Blessé grièvement en se portant à l'attaque de l'ennemi, n'a voulu accepter aucun soin jusqu'à la nuit pour ne pas exposer la vie de ses camarades". Il décède le 14 septembre 1918.

Mort pour la France.



François Paul PLAS est né en Corrèze, le 24 février 1875. Il fut instituteur adjoint à Treillières, Doulon, Pont-Rousseau et Château-Thébaud ainsi que chargé d'école (donc directeur) à Château-Thébaud, le 1er juillet 1913.

Mobilisé le 4 août 1914, il décède de ses blessures de guerre, le 7 juillet 1916, à Marcelcave dans la Somme.

Mort pour la France.

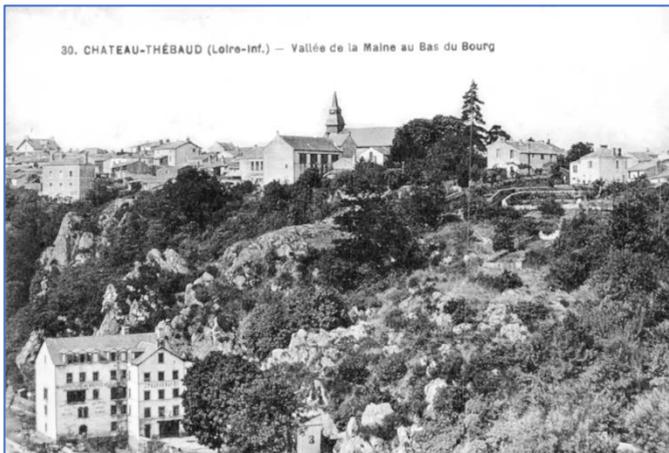
Les portraits encadrés des deux poilus ainsi que leurs biographies rédigées à la plume resteront accrochés de part et d'autre du tableau noir, dans la classe de M. CUBAYNES, jusqu'en 1960.

6. 1920-1970 : LES ANNEES NOIRES.

- **L'entre-deux-guerres.**

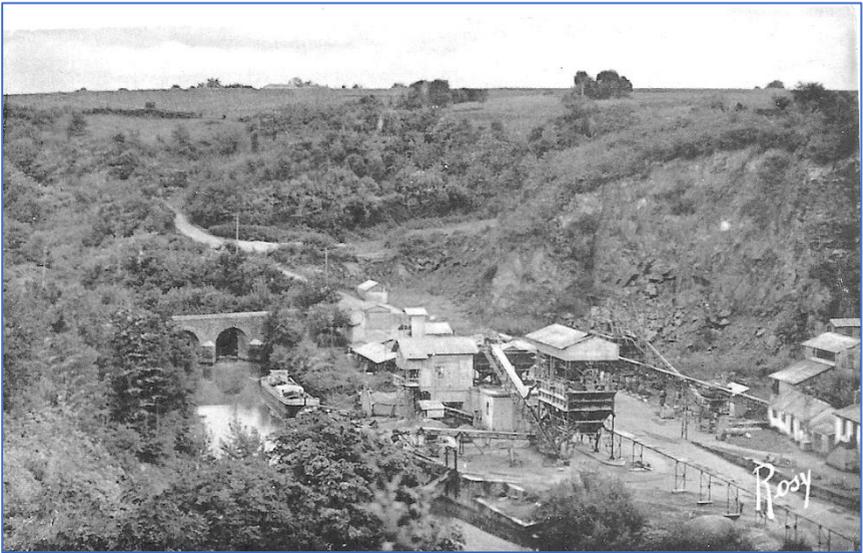
En 1928, lorsque Monsieur Léonce CUBAYNES prend ses fonctions de directeur, il n'y a plus que 29 garçons dans l'école du bourg et 32 filles dans la nouvelle école. Puis la situation s'améliore chez les garçons : la seconde classe est rouverte en 1930 et une troisième en 1936, lorsque l'effectif atteint 97 élèves, après le vote de la loi portant sur l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans. M. CUBAYNES restera en poste jusqu'en 1951.

Entre 1930 et 1945, Mme DOURNEAU le seconde en tant qu'adjointe dans la 2^{ème} classe de l'école de garçons. Tous les deux ont confié, il y a quelques années, dans une interview à l'usage de la revue municipale le "Trait d'union castelthébaltais", que la position de l'école juste en face et au-dessus de la carrière de Pont Caffineau (aujourd'hui : Caffino) était régulièrement source de difficultés. En effet, le bruit des explosions obligeait à garder les fenêtres fermées et faisait sursauter maîtres et élèves. Lors de ces explosions, des pierres se trouvaient projetées jusqu'à l'école, et parfois même en brisaient les vitres...



**Château-
Thébaud (Loire-
Inf.)
Vallée de la
Maine au Bas
du Bourg.**

Cette carte postale illustre la proximité géographique entre l'école du bourg et la vallée de la Maine avec son usine et sa carrière



La carrière de Pont Caffineau. (Carte postale)

On voit le front de taille et les installations ; la barge destinée au transport des pierres attend près du quai.

Autres temps, autres mœurs :

René se souvient : *"C'était M. CUBAYNES qui était chargé de l'instruction militaire. L'entraînement s'effectuait dans la carrière de Caffino."*

Et lors d'une interview réalisée par la Commission Information et Communication pour la Revue municipale d'octobre 2019, des aînés racontent : *"Après l'école et pendant les vacances, tous les enfants aidaient dans les champs, gardaient les vaches et participaient à la traite."*

Bien heureux étaient-ils encore ces aînés scolarisés dans les années 40 ! Cinquante ans auparavant, leurs homologues étaient chargés, en plus, du hannetonnage c'est-à-dire ... de la chasse aux hannetons ! Lors du Conseil municipal d'août 1893, le maire évoque des réclamations émanant de deux enfants, les jeunes GUILBAUD et LEMERLE qui estiment ne pas avoir perçu l'allocation à laquelle ils pouvaient prétendre pour

avoir apporté en mairie des hannetons. Le litige est d'ailleurs vite réglé : pour l'un, il a surévalué la quantité de hannetons fournis ; quant à l'autre, il semble qu'il n'en ait porté aucun !

Mais nos anciens continuent : *"L'hiver à l'école de M. CUBAYNES, nous amenions tous des légumes. Il les faisait cuire sur le poêle de la classe, il nous faisait une soupe qu'il nous distribuait ensuite.*

Comme il était aussi le secrétaire de mairie, lorsqu'il y avait un problème municipal, sa femme venait le chercher. "Léonce ! criait-elle". En partant, il donnait la responsabilité de la classe à l'élève classé premier. A notre époque, les punitions variaient peu, nous devions copier des lignes, conjuguer des verbes ou bêcher le jardin de l'instituteur".



En 1936, l'une des classes de garçons avec M. CUBAYNES
(Photo numérisée par J. Farges)

- **1940-1945 -Marcel CANONNET à Château-Thébaud.**

Mais voici la guerre. Encore ! C'est à ce moment que Marcel CANONNET²⁵, vient s'installer à Château-Thébaud, village natal de sa mère, Eugénie BAHUAUD.

Mais pourquoi et d'où vient-il ? Avant la guerre, il n'habitait pas cette commune. Lorsque les hostilités ont commencé, ce pacifiste antimilitariste a été relégué à la prison de Brest par le gouvernement français. A l'arrivée des Allemands –ils entrent dans Brest dès juin 1940 – il s'évade et rentre à pied jusqu'à Château-Thébaud, après avoir brûlé les livrets militaires compromettants de ses camarades.

Il rejoint sa mère à Château-Bordin et, jusqu'à la fin de la guerre, il y vivra dans une semi-clandestinité afin d'échapper au STO²⁶ dans la France du régime de Vichy et de la collaboration. C'est ainsi que l'ex-dessinateur industriel, ouvrier à la Navale, se reconvertit dans la culture des légumes.

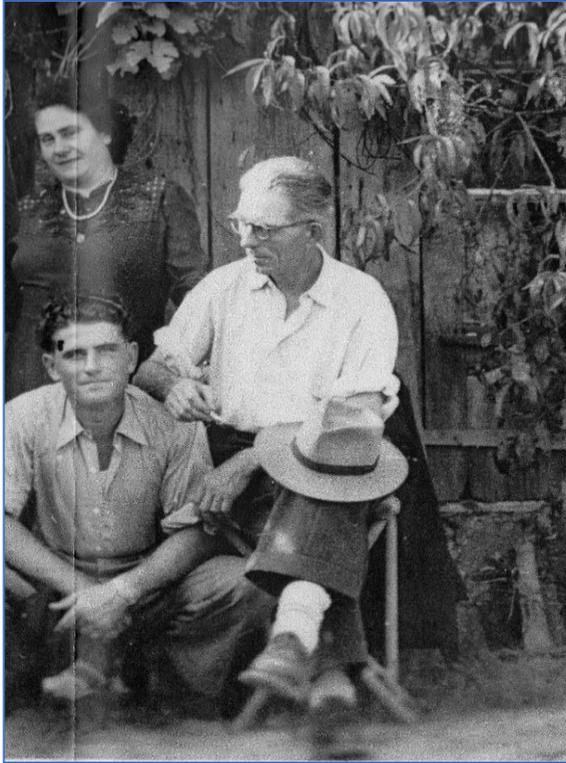
Ce militant dans l'âme, défenseur de la libre pensée, républicain au grand cœur, s'intéressera rapidement à la petite école de campagne qui tente de survivre face à son homologue du privé, bien mieux ancrée dans la tradition locale.

Mais pour l'instant ...

La maison d'école du bourg est trop petite. Il faut affecter à usage d'enseignement une salle de la mairie pour accueillir le surplus d'enfants que l'exode a conduits jusqu'à Château-Thébaud. Les familles sont souvent incomplètes, beaucoup d'hommes étant retenus prisonniers en Allemagne.

²⁵ Marcel CANONNET - Né le 30 décembre 1902, fils de Pierre et d'Eugénie BAHUAUD, marié le 1 septembre 1928 avec Marguerite BARBIER, décédé le 23 décembre 2004.

²⁶ STO : Service du Travail Obligatoire. Entrée en guerre contre l'URSS à partir de 1941, l'Allemagne accroît considérablement son besoin de main d'œuvre. Elle puise celle-ci dans les pays qu'elle occupe, d'abord sur la base du volontariat puis par la réquisition de travailleurs "volontaires".



Marcel, sa femme et son fils, Yvon, vers 1945
(Photo prêtée par Mme PEUZET)

- **1960 : Une école unifiée.**

En 1955, les classes du bourg vivent leurs dernières années.



1955. La classe de garçons de M. MONNERET

Photo numérisée par J. Faraes)

En 1960, les garçons quittent définitivement l'école du bourg et, la mixité passant peu à peu dans les moeurs, rejoignent les filles dans l'école de l'actuelle rue des Sports. L'école primaire publique est née.

A droite, dans le prolongement du logement de fonction du directeur de l'école, on distingue le panneau d'affichage des informations légales qui nous permet de situer l'entrée de la mairie.



Carte postale. Vers 1960

- **1964 : Madame AUBIN, directrice de l'école unique.**

Monique CORBINEAU, qui deviendra Madame AUBIN du fait de son union avec Georges AUBIN, six ans plus tard, prend ses fonctions à l'école publique en 1964. Elle se souvient qu'à son arrivée, l'école comporte une classe unique qui comprend quatorze enfants, de 5 à 14 ans.

Comment expliquer qu'entre 1936 et 1964, il y ait eu un tel effritement des effectifs. Il y avait alors 91 garçons regroupés dans trois classes au bourg, plus une classe de filles ! En 1948, il n'y en avait plus que 56. Mais comment en est-on arrivé à ce seuil de 14 élèves en 1964 ?

Il faut savoir qu'en 1938, l'abbé CHATELIER a ouvert une école privée pour les garçons. L'abbé CIVEL lui a succédé après la guerre jusqu'en 1961, date à laquelle M. Joseph VALLE prend la direction de cette école située dans les locaux du patronage.

Ces circonstances ont sans doute joué dans le déclin des effectifs observé entre 1936 et 1964, d'autant que M. VALLE avait une grande notoriété et un grand prestige auprès des parents.

Peut-être aussi la mixité imposée à partir de 1960 n'a-t-elle pas été du goût de tous les parents. Peut-être la personnalité des enseignantes qui ont précédé Madame AUBIN a-t-elle joué un rôle également ? Il semble, en effet, que Mme PEPPONNET qui a assumé la tâche de 1958 environ à 1963 ait eu un certain nombre de conflits avec les parents. Quant à Melle SAINTE GLUCQ, elle n'est restée qu'un an.

En 1969, il ne reste qu'une dizaine d'élèves, bien que certains viennent pourtant à pied de La Bretonnière qui dépend de Maisdon-sur-Sèvre²⁷. En effet, l'école de Château-Thébaud est plus pratique d'accès pour eux que celle de leur commune : ils descendent de la Bretonnière par le chemin du coteau bien connu des randonneurs actuels, chemin creux qui débouche près de Caffino et se prolonge ensuite, côté Château-Thébaud jusqu'à l'église.

²⁷ En 1851-1852, construction d'une maison école et d'une mairie à Maisdon-sur-Sèvre. Les bâtiments sont constitués de deux classes, de deux logements pour les instituteurs, et d'une pièce pour la mairie.
<https://www.clissonsevremaine.fr>

Effectif insuffisant : la fermeture de l'école est annoncée.

C'en est trop pour Marcel CANONNET. Le militant laïque écrit à l'inspecteur de l'enseignement public et le rencontre plusieurs fois, alerte le maire, le Préfet, rassemble et motive les parents d'élèves, mobilise tous les amis de l'Ecole, et enfin officialise l'Amicale Laïque dont les statuts indiquent clairement que son rôle est la défense de l'école.

Et c'est une victoire : l'école ne ferme pas. Mme AUBIN se souvient avec gratitude de ce combat acharné.

CANONNET Marcel
Délégué Cantonnal
44 - CHATEAU-THEBAUD

à
Monsieur le PREFET
de la Loire-Atlantique

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs années un de vos prédécesseurs avait jugé bon de me nommer Délégué Cantonnal à Château-Thébaud. Etant très attaché aux institutions de la République, c'était pour moi un honneur.

A cette époque, les effectifs de l'école s'amenuisaient à la suite d'erreurs sur lesquelles je me garderai bien de porter un jugement. Mais je savais cette école viable. Aussi, me suis-je attaché avec l'aide de l'institutrice et des "Amis de l'Ecole Publique" à augmenter le nombre d'élèves. Ce travail fait de dévouement et de désintéressement ne fut pas vain puisqu'à la rentrée prochaine, je suis assuré que le nombre d'élèves va passer de 16 à 22 élèves.

Or, j'ai appris voilà quelques jours, votre intention de fermer notre école. Vous comprendrez notre angoisse, Monsieur le Préfet, en constatant que le travail pas toujours facile, hélas, accompli depuis plusieurs années serait anéanti !

Personnellement, je ne peux donc croire
que vous persisterez dans votre décision.

.../...

Une école comme la nôtre permet des contacts humains
très fructueux pour l'avenir des enfants, contacts qui ne
peuvent exister dans des écoles surchargées d'élèves.

Je m'en remets à vous, Monsieur le Préfet, espérant
que vous prendrez en considération cette lettre que je me
permets de vous adresser dans l'intérêt des habitants de
notre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,
l'expression de mes sentiments respectueux.

Lettre de Marcel CANONNET au Préfet de Loire-Atlantique.

Date inconnue.

(Reproduite fidèlement à partir du document original)

7. LES ANNEES 70 : LA SORTIE DE LA CRISE.

- **Entre 1970 et 1975.**

Dans les années 70, les effectifs repartent à la hausse et c'est une autre difficulté qui se fait jour. La classe unique atteignant 32 élèves, l'Inspecteur décide une ouverture en 1972. Mais quel local utiliser ? Il y a bien une autre salle au bout du bâtiment mais elle sert de vestiaire au club de foot qui n'a pas l'intention de déménager. C'est donc une pièce du logement de fonction qui servira de "classe enfantine", au grand dam de l'Inspectrice qui, lors d'une visite, la juge totalement indigne et inadaptée.

L'entretien des locaux représente aussi un problème. Ce sont des élèves parmi les plus âgées à qui on demande, dans les premiers temps d'assurer l'entretien. Devant les demandes réitérées de la directrice, Monsieur le Maire finit par céder et délègue ... le cantonnier-garde-champêtre pour cette tâche hebdomadaire ...

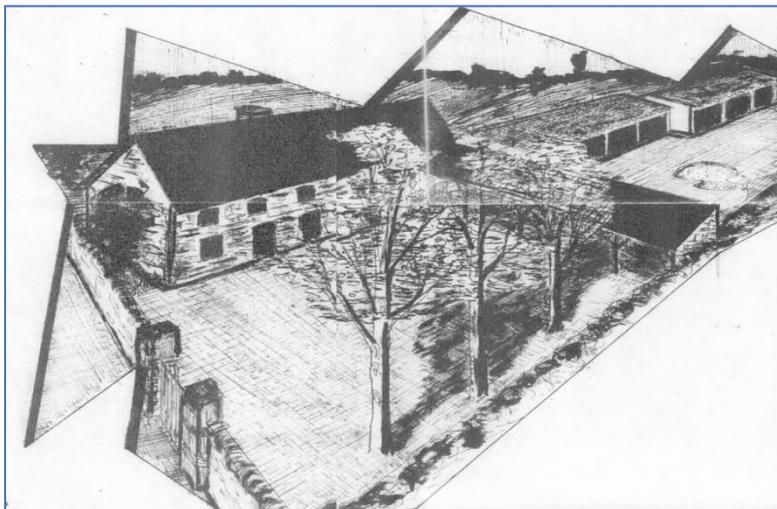
En 1973, il faut ouvrir une troisième classe. Faute de local disponible, M. CANAL récemment nommé devra se rendre avec son groupe de jeunes élèves dans l'ex-salle de classe de la Tour, réaménagée à la hâte par les amis de l'école. Mais cette salle dont l'entretien a été plus ou moins abandonné depuis 1960 est vétuste et mal commode : les vitres fêlées sont réparées avec du ruban adhésif, etc. Les enfants utilisent le préau aux arcades et la petite esplanade en surplomb de la vallée tient lieu de cour de récréation. Les repas sont servis dans la salle de la Maine. Il restera pourtant dans cet exil jusqu'en 1976.

- **1976 : La création de la Maternelle.**

Le 20 novembre 1976 est un grand jour. Non seulement on inaugure l'extension des bâtiments de l'école des filles, dans le prolongement des anciennes classes, mais surtout on se réjouit de l'usage pour lequel ils sont prévus : les élèves de M. CANAL vont pouvoir rejoindre leurs camarades et jouir d'un environnement correct et adapté mais, de plus, une partie de ces locaux est destinée à héberger la première classe de l'école maternelle. Désormais, les enfants seront accueillis à partir de deux ans et demi.

Il a fallu un concours de circonstances fortuit et un peu de provocation le jour de l'inauguration des nouveaux locaux de la mairie, pour qu'enfin l'extension réclamée à cor et à cri par les enseignants et les Amicalistes depuis plusieurs années, devienne une réalité.

Le maire de l'époque, M. DE VALOIS, ne voit aucun intérêt à l'ouverture d'une école pour les tout petits. Mais les principaux intéressés sont ravis et le jour de l'inauguration, le président de l'Amicale Laïque, Yves ROUTIER, remercie chaleureusement l'Inspecteur et souligne, dans un discours bien senti s'adressant aux réticences de l'édile, que *"le temps n'est plus où l'on considérait encore l'école maternelle comme ce jardin d'enfant, voire cette garderie, dont la raison d'être essentielle était de permettre aux mamans d'enfants en bas-âge de disposer de loisirs."* Et il met en exergue le rôle primordial de ces classes pour le développement des facultés créatives, pour la socialisation, pour l'acquisition du langage et, finalement, pour l'égalisation des chances de tous les enfants.



Maquette réalisée par Alain GIGAUD, en 1976.

(Sources : Archives de l'Amicale Laïque)

Sur la maquette réalisée par Alain GIGAUD, militant de l'Amicale Laïque, pour l'affiche de l'inauguration de la maternelle, on distingue bien l'ancien bâtiment au premier plan.

Entre les deux cours, le préau des "grands" s'étire perpendiculairement, limitant et isolant l'espace "élémentaire" de l'espace "maternelle". Une ouverture dans le mur du fond permettait de mettre en communication les deux cours.

Dans le prolongement est présentée l'extension de la maternelle. La construction est de bonnes dimensions et comporte, en plus des deux salles de classe, un espace de jeux, une salle de repos et des sanitaires adaptés aux plus petits. (voir le plan d'ensemble en fin d'ouvrage).



Extension de 1976 – Le bâtiment de la maternelle vu de la rue
(Photo F. Simon°)

8. 1980-2000 : EN 20 ANS : UN GROUPE SCOLAIRE DE 9 CLASSES.

- **1981 : Deuxième extension.**

Le 14 novembre 1981 voit une nouvelle extension des locaux, à



Extension de 1981

(Photo Y. Toublanc)

angle droit cette fois, pour accueillir la cinquième classe. Mais dans l'attente de la construction et faute de salle disponible à l'école, pendant un ou deux ans, une classe est logée derrière la mairie, dans la Salle des Arcades actuelle.

A l'occasion de l'inauguration, Monsieur LOURGOUILLOUX, inspecteur primaire de la circonscription, note l'évolution rapide de l'école "*l'ayant vu passer de 12 à 120 élèves*" en une dizaine d'années.²⁸

- **1983 : Ouverture problématique de la sixième classe.**

²⁸ Discours prononcé lors de l'inauguration et mentionné dans la Presse.

Lorsque le Maire, M. Gérard BOUSSAUD, apprend en 1983, que l'inspection académique estime le seuil atteint pour l'ouverture d'une sixième classe, la surprise est grande et la municipalité bien ennuyée : cette fois encore, il n'existe aucun espace pour héberger une nouvelle classe. Heureusement, la salle du Bois de la Haie, construite en 1982 et aménagée en "restaurant scolaire" pour l'école publique et l'école privée, dispose d'un espace qui pourra faire office de classe en attendant la construction d'un bâtiment spécifique. Les élèves y resteront deux ans.

- **1985 : Les manifestations du centenaire. Inauguration de la troisième extension.**

Les 12 et 13 octobre 1985, l'école fête son centenaire et inaugure l'extension du bâtiment pour loger la sixième classe. L'école des filles ouverte en 1885 a bien changé !

Une exposition, préparée essentiellement par la commission Archives et par l'Amicale Laïque dont c'est aussi l'anniversaire (25 ans), retrace la vie de l'école d'autrefois et imagine l'école de l'an 2000 !

Dans les colonnes de " La Vie laïque" de décembre 1985, on peut lire : *"La progression de l'enseignement public dans cette commune est fulgurante. En 1972, 25% des enfants fréquentaient l'école publique ; ils étaient 45% en 1982 et sont à la rentrée 1985, 53% "*.

A la rentrée suivante, l'effectif est de 138 élèves, 56 dans les deux classes de Maternelle, 82 dans les quatre classes élémentaires. C'est Bertrand DANIEL qui en assure la direction.



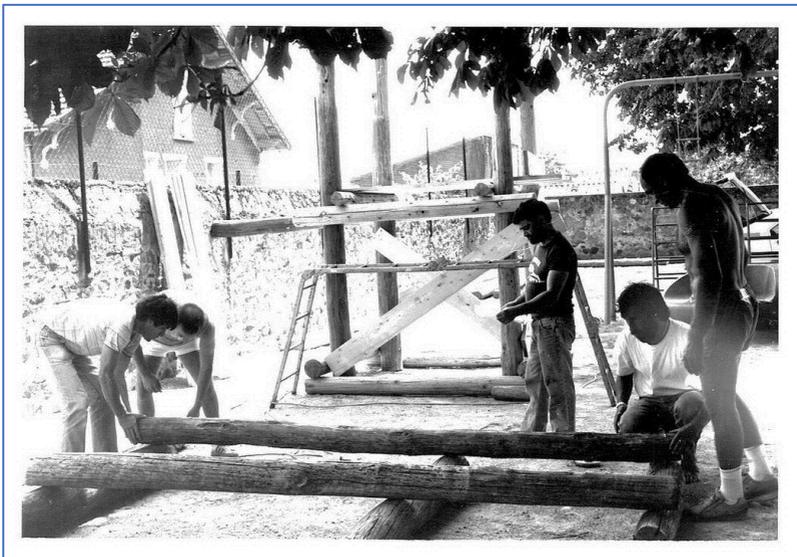
1985. Plusieurs générations d'instituteurs de Château-Thébaud se sont retrouvées avec plaisir. (Photo Y. Toublanc)

1	Mme MARCETEAU, dir. 1985	2	M. Marc PENISSON
3	Mme Catherine MOULET	4	M. Alain JOUHANNEAU
5	Marie-Christine DA SIVA FERREIRA (ATSEM)		
6	Mme Monique AUBIN	7	M. Daniel CANAL
8	Mme Alice DOURNEAU	9	Mme Annick GRIVEAU (?)
10	Melle EVAIN	11	M. Léonce CUBAYNES

- **1989 : L'aménagement de la cour des grands.**

Il faut bien se replacer dans le contexte de l'époque. La mairie entretient les locaux et construit même, chaque fois que c'est nécessaire, comme on l'a vu. Elle participe aussi aux frais de scolarité en versant une subvention pour chaque élève, aide financière que l'Amicale Laïque et les parents d'élèves complètent afin d'arrondir l'enveloppe et d'élargir le champ des possibles pour les enseignants. Or, depuis Monsieur PONTOIZEAU, directeur en 1976, l'idée fait son chemin que les enfants seraient sans doute plus calmes si on mettait à leur disposition des jeux dans la cour.

La mairie ne pouvant ou ne souhaitant pas investir dans ce qui peut paraître comme du superflu, c'est tout naturellement qu'en 1989, Parents d'élèves et Amicalistes remontent leurs manches pour construire dans la cour des grands, des structures en bois et, dans la cour des maternelles, une plateforme en rondins avec plan d'accès incliné, filet et toboggan. Sollicitée, la mairie, Accepte de financer une partie des équipements (la quincaillerie et les filets du pont de singe, par exemple.)



Aménagement de la cour des grands par les parents
(photo Yves Toublanc)

- **1989 : Plantation dans la cour des arbres de la Liberté et de la fraternité.**

Du 14 au 17 octobre 1989, l'école fête le bi-centenaire de la Révolution. Une grande exposition, prêtée par la Ligue de l'Enseignement et installée salle des Arcades, rappelle les principes de notre démocratie et leur mise en application au fil du temps.

"Le 26 frimaire de l'an 197, vers 11 heures, le premier magistrat de la commune plantera, dans la cour joutant la maison d'école, 2 arbres symbole de Liberté et de Fraternité."

Ainsi est rédigée l'invitation lancée pour le samedi 16 décembre 1989, en direction des enfants, des parents et des Amis de l'école.

A la fin de la journée, le procès verbal est rédigé en ces termes :

Ce 16 décembre 1989, Gérard Doubeau
 étant maire, ont été plantés, dans la cour
 de la maison d'école, deux arbres, symbole,
 de Liberté et de fraternité.

(Signatures: Jacques, Mlle, M. B..., M. J..., M. G..., M. S. G..., M. P..., M. F..., M. S...)



Plantation de l'arbre devant les locaux de la maternelle inaugurée en 1976. (Photo Y. Toublanc)



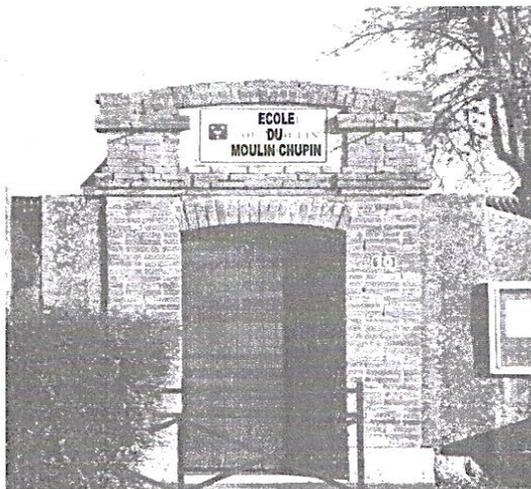
Nous sommes ici encore dans la cour des maternelles. On distingue, à droite, le préau très "rustique" qui séparait la cour des grands et celle des petits. Au fond, à gauche l'extrémité du préau des maternelles.

M. Gérard BOUSSEAU, maire, parle aux enfants. A l'arrière-plan, M. Jean-Paul LOYER. *(Photo Y. Toublanc)*

- **1998 : L'Ecole du Moulin Chupin.**

Le 5 décembre 1998, on célèbre l'ouverture de la septième classe et conjointement le nouveau nom de l'école : Ecole du Moulin CHUPIN, du nom du quartier où elle se situe.

A cette occasion, des élèves coiffés d'un bonnet de meunier chantent à l'unisson les refrains de "Meunier, tu dors", dont les couplets sont interprétés par un jeune soliste.



L'Ecole du Moulin Chupin (*Bulletin municipal janvier 1999*)

- **2000 : Quatrième extension.**

D'abord, le logement de fonction dans la partie ancienne est réhabilité, une classe est ouverte au rez-de-chaussée. Puis il faut de nouveau agrandir le bâtiment. Cette fois le maire, Monsieur BOUSSEAU, est prévoyant et anticipe en faisant construire deux classes avec un atelier, entre les deux. L'aile perpendiculaire de la Maternelle est achevée.



L'extension de 2000 (Photo F. Simon)

Le préau visible au premier plan sur cette photo récente, n'existe pas encore en 2000.

L'inauguration du nouveau "groupe scolaire" a lieu en 2001.

9. L'ECOLE MARCEL CANONNET

- **2003 : Cinquième extension des bâtiments scolaires**

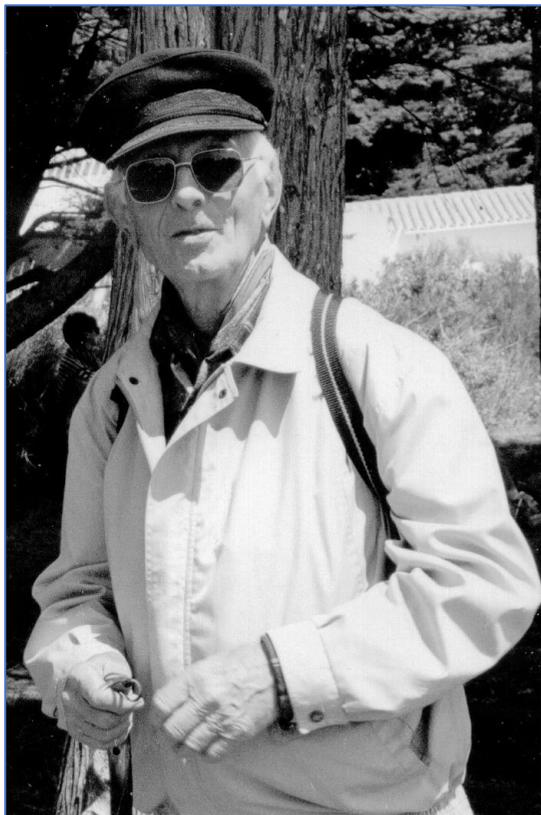
En 2003, une dernière extension est rendue possible par l'achat d'un terrain limitrophe. Cette fois, la construction prolonge le bâtiment de la Salle du Bois de La Haie. Le nombre de salles de classe est porté à 11 et les deux cours de récréation occupent désormais une position centrale, entourées presque totalement par les divers bâtiments.



Une partie de la dernière extension des bâtiments prolongeant la salle du Bois de la Haie.

(Photo F. Simon, 2009 Fête de l'école)

- **2005 : L'école Marcel Canonnet.**



Marcel CANONNET vers 1989
(Photo Y. Toublanc)

Le 24 décembre 2004, Marcel CANONNET tire sa révérence, six jours avant d'atteindre ses 102 ans. Tous les Amis de l'École lui rendent un dernier hommage plein de reconnaissance.

En effet, non seulement il a empêché la fermeture de l'école mais, alors que depuis les années 1980, les effectifs ont toujours été suffisants pour assurer la pérennité de l'école, il a continué à se battre quand il le fallait et à veiller, au sein des instances publiques (DDEN) comme au niveau associatif (Amicale Laïque) pour le bien-vivre et le bien-apprendre des enfants de l'école publique de Château-Thébaud.

Six mois plus tard, le Conseil Municipal bien conscient du rôle essentiel joué par le militant laïque pour la survie de l'école et, par voie de conséquence, pour le développement de la commune, accède au vœu formulé par le Conseil d'école et par l'Amicale Laïque. Au cours de la fête de fin d'année, le 18 juin 2005, le Maire, Monsieur Jean-Paul LOYER, dévoile la nouvelle plaque " Ecole Publique Marcel Canonnet ".



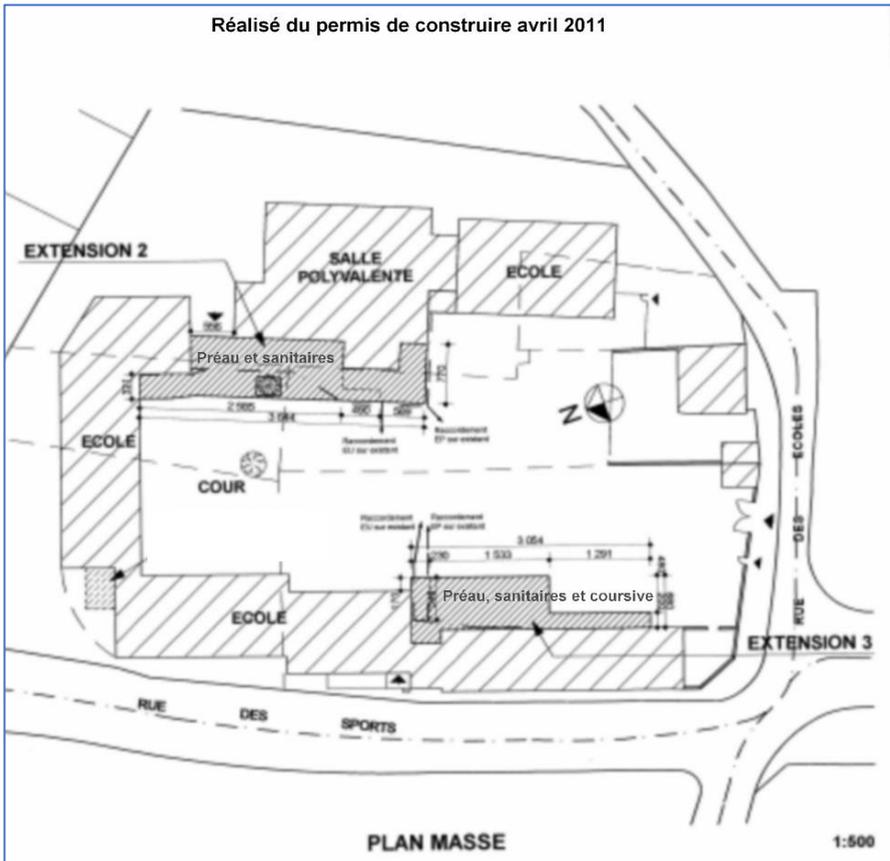
2008 Mise en valeur de l'entrée et changement de la plaque de l'école avec le nouveau logo de la commune.

- **2008, 2011, 2012 : L'école se refait une beauté.**

En 2008, des travaux d'entretien importants sont conduits par la municipalité : ravalement de la façade de la partie ancienne, restauration du mur et mise en valeur de l'entrée donnant sur la cour des grands, aménagement de la cour.

En 2011 et 2012, les anciens préaux sont démolis et notamment l'horrible préau au toit de tôle qui séparait partiellement les deux cours. A la place, sont construits des préaux modernes et fonctionnels. Tous les sanitaires sont également démolis et remplacés par trois blocs neufs.

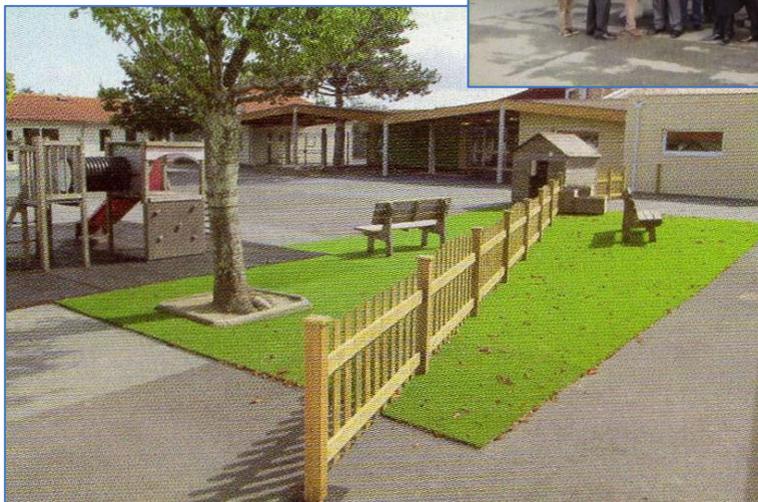
Une galerie couverte relie désormais les classes du primaire de la partie ancienne, permettant de circuler d'une classe à l'autre sans être transi ou mouillé. L'aménagement des cours se poursuit. Aux jeux en bois, vient s'ajouter un mur d'escalade situé sous l'un des préaux. Une légère barrière traversant un gazon synthétique permet de séparer de façon symbolique l'espace des maternelles de l'espace des élémentaires tout en apportant une note de couleur.



Les 2 extensions réalisées à partir du permis de construire d'avril 2011

Source : Service urbanisme

L'inauguration de ce bel ensemble
a lieu le 20 janvier 2012.



L'aménagement des cours de récréation, les préaux, la coursive.
(Le Trait d'union castelthébaltais mai 2013)

- **2013 : Des valeurs clairement affichées dans les établissements scolaires.**



2013 Pose de la plaque Liberté, Egalité, Fraternité (Photo F. Simon)

Dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013, pour la refondation de l'école de la République, une directive ministérielle exige que chaque école marque sa spécificité républicaine de façon visible. Les valeurs de la République et de l'Europe devront s'exposer clairement en façade. La Charte de la laïcité à l'école sera affichée dans les lieux de passage.

A Château-Thébaud, lors d'une cérémonie qui rassemble tous les élèves, le Conseil municipal dévoile la nouvelle plaque, apposée au-dessus de l'entrée : un écusson tricolore, portant la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité". Les drapeaux français et européen flottent au fronton.

"La visibilité de ces symboles et de ces principes, dit la loi, doit être l'occasion pour les élèves de réfléchir à la signification de leur participation à une communauté civique qui s'inscrit dans le cadre de la République française et de l'Union européenne".

Cet écusson placé juste à côté du nom de Marcel CANONNET est un beau retour sur investissement pour celui qui a si bien défendu les valeurs républicaines !



2013 Travaux d'élèves sur le thème Liberté, Egalité, Fraternité. (Photo F. Simon)

- **2015 : Plantation de l'arbre de la laïcité**

Très présente également dans la loi pour la Refondation de l'école de la République est la notion de laïcité.

En 2015, la municipalité contacte les écoles, Les DDEN, l'association de Parents d'élèves, l'Amicale Laïque, pour savoir quel arbre pourrait le mieux symboliser la laïcité. L'accord se fait autour de l'olivier, qui représente la paix entre les peuples.

Un olivier est donc planté devant l'accueil périscolaire, lors d'une belle cérémonie à laquelle participent l'école publique Marcel Canonnet et l'école privée Saint-Joseph.

En 2015, à Château-Thébaud, la laïcité n'est pas seulement un mot, elle se mesure aussi dans les actes de ses citoyens !



Le 9 décembre 2015 - Plantation de l'arbre de la laïcité devant l'accueil périscolaire (Photo F. Simon)

10. QUID DE L'ECOLE DE GARÇONS ?

Les locaux qui ont abrité des générations de garçons en blouses grises ont, peu à peu, évolué. A l'emplacement des classes se trouve désormais la salle dite Salle de la Tour, utilisée un temps comme salle de théâtre, puis rénovée au moment de la reconstruction de la mairie en 1970-1971, et où se déroulent aujourd'hui conseils municipaux et mariages.

Le préau souligné d'arcades qui donnait sur la cour de récréation, a été fermé et nous le connaissons aujourd'hui sous le nom de Salle des Arcades. Cette salle a servi de cantine en attendant la construction de la Salle du Bois de la Haie.

La mairie s'est agrandie, elle a subi divers toilettages, mais elle est restée sensiblement à la même place. Un caveau situé au sous-sol et utilisé pour les rencontres conviviales, pourrait bien être une survivance des anciens bâtiments de l'abbé Pierre MENARDEAU.



La Salle des Arcades et, au-dessus, la Salle de la Tour
(photo F. Simon 2019)

La mairie et l'entrée de la Salle de la Tour
(photo F. Simon 2019)



11. DE LA CANTINE DE MARCEL AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Ce point mériterait une étude particulière tant les choses ont changé depuis la cantine ouverte par Marcel CANONNET, sans doute dans les années 50, et alimentée par les légumes de son jardin, au superbe ensemble regroupant l'accueil périscolaire, le service enfance-jeunesse et le restaurant scolaire pour les deux écoles, que nous connaissons aujourd'hui.

Entre les deux, mentionnons simplement

Dans les années 1960 c'est la directrice, Monique CORBINEAU, qui prépare les repas dans son logement de fonction pour les deux ou trois élèves qui restent déjeuner à l'école. Le matériel est celui de l'Amicale Laïque. Puis c'est Jeannette ZOMERO, qui passera le relai à Jeannine CORMERAIS. Celle-ci se souvient bien d'avoir préparé les repas et servi les enfants dans cette pièce mal adaptée du logement de fonction.

En 1972, un courrier de la Commission départementale des restaurants d'enfants conseille à Mme AUBIN née CORBINEAU de déclarer l'employée de la cantine. Peut-être est-ce à ce moment que les parents d'élèves en prennent la gestion.

En 1973, les parents d'élèves demandent à la mairie l'agrandissement de l'école et la construction d'une cantine. Mais les projets n'aboutissent pas, la mairie recule devant la dépense et ne souhaite pas assurer elle-même la gestion de la restauration. Les enfants déjeunent dans la Salle de la Maine, derrière la mairie. Ce sont toujours les Parents d'élèves qui gèrent ce service, le matériel utilisé étant toujours celui de l'Amicale Laïque. (Les parents d'élèves ont longtemps été une section de l'Amicale Laïque).

Le permis de construire relatif à la Salle du Bois de la Haie est daté de 1981. La vocation de cette salle est de servir de restaurant scolaire. En 1983, la gestion de la "cantine" devient municipale et les deux écoles s'y retrouvent désormais au moment du repas.

En 2003, l'Accueil périscolaire et le restaurant scolaire sortent de terre, à mi-chemin des deux écoles, et la Salle du Bois de la Haie entre dans le giron du groupe scolaire où elle devient notamment salle de motricité.

13. ANNEXE 2. LES DIRECTEURS SUCCESSIFS.

**Liste des directeurs ou chargés d'école ayant officié
à Château-Thébaud.**

	Ecole de garçons du bourg
1833-1843	Pierre SAUVILLER
1843-1844	Pierre AUBRON
1844	Toussaint TREUSSARD
Vers 1855	M. FORTY
1860	M. BERRUE puis M. GUIMARD
1862	M. ORAIN
	M. ROINE
1871-1893	Jean Baptiste FRIOU
1895	M. RICHARD
1897	(M. Pierre CANONNET Adj.)
1902-1913	M. MENEUX
1913-1914	Paul PLAS
1928 -1951	M. CUBAYNES (Mme DOURNEAU Adj. 1930-1945)
1951-1960	M. MONNERET

	Ecole des filles puis école primaire (au Moulin Chupin)
1885	Jeanne BELLIAU
1892	Mme HOUSSAIS
1893	Melle PAULEAU
Vers 1945	Mme DOURNEAU (?)
Vers 1958-1963	Mme PEPONNET
1963-1964	Melle SAINTE CLUCQ
1964-1976	Monique CORBINEAU /AUBIN
1976-1979	M. PONTOIZEAU
1979-1983	Alain JOUHANNEAU
1983	Jean-Yves LEGEAY
1984-déc. 85	Ghislaine MARCETEAU
1986 (de janv. à août)	Marc PENISSON
1986-1988	Bertrand DANIEL
1988-1991	Hugues FONTENEAU
1991-2012	Marc PENISSON
2012-2018	Danielle SOULARD
2018-	Edwige PUCHOT

(Sous réserve d'oublis et d'erreurs toujours possibles)

14. ANNEXE 3. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS.

EVOLUTION DES EFFECTIFS à l'école publique entre 1885 et 2018

